



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



SOCIÉTÉ

SE RETROUVER POUR PARLER ET DIFFUSER LE CORSE

P 5À7

Photo Anna Livia Giovannetti

1,75€

UMBÈH...



LINGUA

LA CHRONIQUE
DE JEAN CHIORBOLI
P30

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLEA P8 • SULIDARITÀ P9
DETTI È FATTI P11 • AGENDA P12
INTERVIEW P25 • TERRITOIRES P28
VIE PRATIQUE P32
CARNETS DE BORD P34
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE PETIT PRINCE A 80 ANS



**PRATICALINGUA
SE RETROUVER
POUR PARLER
ET DIFFUSER LE CORSE P5 À 7**



OPINIONS
ASSEMBLEA
SOLIDARITÉ **FEMMES SOLIDAIRES AUX CÔTÉS DES VICTIMES**
DETTI È FATTI
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION
INTERVIEW **CAROLINE COUSIN**
TERRITOIRE **LES INTERCOS FACE À LA GESTION DE L'EAU**
LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**
VIE PRATIQUE **CYBERSÉCURITÉ, N'ATTENDEZ PAS UN AN**
CARNETS DE BORD
ANNONCES LÉGALES

**P4
P8
P10
P11
P12
P25
P28
P30
P32
P34
P13**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ballò cripatu

Dumenica scorsa, l'AC Aiacciu riceviva u club di l'Olympique Lyonnais, in Timizzolu, pà a vintesima ghjurnata di Liga 1. Di più cà u risultatu di u scontru – una disfatta di i Bianch'è Rossi dui à zeru – hè ciò chì s'hè pussutu leghja nant'à i reti suciali dopu à a partitia chì ci pò fà cullà a rabbia. Mentri chì l'ACA pirdia, l'intrenori di i guardiani di Liò, Rémy Vercoutre, hà mancatu parechji volti di rispettu à u bancu aiaccinu chì cuntistava decisionii di l'arbitru. Olivier Pantaloni, chì ùn ci la facia più à tena i so narbi, hà alzatu a voci. Hè difficiuli di pinsà chì un omu sempre assai calmu si pudissi annarbà cusì. I parolli sarani stati abbastanza viulenti. L'affari s'hè firmatu quì, fin'è a fini di u scontru. Tandù, l'ambienti hè divintatu più caldu à u nivellu fisicu, cù assai movimenti trà i dui omi è parechji parsoni longu à u tarrenu chì ani pruvatu pà a maiò parti à calmà l'affari, prima chì tuttu vultessi à a nurmalità à u mumentu di turnà ind'i spugliatoghji. «*N'avemi vistu altri*», ani riagitu certi ghjurnalisti è consultants spurtivi, pà caccià u carattaru dramaticu à l'affari, mentri chì altri ani piuttosto pruvatu à esagerà, com'è quilli genii di i reti suciali chì, quand'ellu si tratta di pichjà nant'à a nostra isula, ùn si facini micca prigà pà falla, mittendu in avanti u famosu «*cuntestu corsu*». Calchi pezzu sceltu nant'à a tela: «*Sò sempre i listessi, com'è sempre. C'hè da dumandassi parchi u ballò corsu hè sempre autorizatu, un'isula di hooligans, di razzisti è di terroristi. Ùn ani nulla à fà ind'i campjunati di Francia. Impunità tutali di l'istanzi. FORA! Corsi di merda, ci sò sempre i prublemi culà. À un mumentu datu, ci voli à fà spariscia a Corsica di issa pianetta, à ringraziavvi pà Bonaparte è i clementini, ma oramai ci voli à andà à fassi leghja!*» Ma infini, u razzisimu contr'à i Corsi ùn asisti micca... Forsa ch'ellu hè ridiculu di cuntrariassi par via di discorsi di parsoni piattati daretu à u so screnu è chì facini ottu sbagli scrivendu ogni parolla. Podassi, ma hè difficiuli di fà sempre u cioncu o di stassini zittu. Infini, ritinaremi chì a Corsica avarà rigalatu à u mondu Nabuliò è i clementini, à senta un grandi spertu di Twitter... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Se retrouver sous les feux de la rampe n'est pas toujours une situation enviable. A fortiori lorsque le public choisit de vous tourner en dérision voire de vous balancer quelques tomates, virtuellement parlant du moins. Créé en 1995, le cabinet d'études et de conseil Occurrence n'est pas spécialement une petite boîte qui débute. Mais on ne saurait nier que l'entreprise n'est pas aussi connue du grand public que l'Ifop, dont elle est devenue une filiale en 2022. Depuis le milieu des années 2000, le cabinet s'est lancé dans le comptage de foule, d'abord pour des conventions et des salons puis, à partir de 2007, à l'occasion de manifestations. On peut donc lui accorder le crédit d'une certaine expérience en la matière. Au reste, depuis 2017, Occurrence réalise des opérations de comptage de manifestants pour un collectif de médias et jusqu'à ce jour, peu semblaient y trouver à redire. Il en va tout autrement depuis qu'ont débuté les manifestations contre la réforme des retraites. Selon Occurrence, en effet, en dépit des images en plan large montrant de longs cortèges compacts, la mobilisation serait somme toute modeste. Au point que pour la manifestation du 31 janvier, il y aurait eu à Paris 500 000 manifestants (soit 100 000 de plus que lors de la manifestation précédente) selon la CGT ; 87 000 (contre 80 000 précédemment) selon la préfecture de police et 55 000 selon Occurrence (contre 14 000). Quelqu'un a dit « *les comptes y sont pas bons, Kevin* » ? À vrai dire, il faudrait peut-être demander qui ne l'a pas dit, en laissant, pourquoi pas, à Occurrence le soin de faire le comptage. Il y a ceux qui réfutent en accusant le cabinet d'être partial, et ceux qui relèvent des biais importants, comme le physicien Bruno Andreotti. Mais surtout, il y a tous ceux qui, du twitto lambda à quelques dizaines d'abonnés au gros compte certifié, ne résistent pas à la tentation de faire dans la satire, en mode « *selon Occurrence* ». L'exercice a deux mérites : il nous fait sourire et nous rappelle qu'il y a deux consonnes redoublées dans le mot « *occurrence* ». Qui dira encore que les cabinets d'étude et de conseil ne servent strictement à rien ? ■ EM

Bruno Andreotti @Andreotti_B · 7h
Le comptage rapide, quasi-statistiques a de grosses barres d'erreur statistiques, mais permet de prendre en compte les arrivées et départs de manifestants en cours de manifestation: l'énorme biais d'**Occurrence**, en plus du problème de mesure en phase dense.

Carlu Orianducci @dieguit05147017 · 7 min
Bon, je pèse 88 kg selon la balance et 56 selon **occurrence**. La balance est à la poubelle et je suis actuellement en train de reprendre du figatellu.

Renaud TARLET @TarletRenaud · 31 janv.
- T'as lu le Mousquetaire ?
- Tu veux dire les Trois Mousquetaires ?
- Non, mais je bosse chez **Occurrence**

Actuel Moyen Âge @AgeMoyen · 7h
Selon le cabinet **Occurrence**, le Moyen Âge a duré trois grosses semaines.

Guillaume Meurice @GMeurice · 9h
Selon le cabinet **Occurrence**, vous n'êtes pas en train de lire ce tweet. D'ailleurs vous n'existez pas.

Bérénice #grève7février @berenyce76 · 7h
"Nous partîmes cinq cents ; mais par un prompt renfort, Nous nous vîmes trois cents en arrivant au port"

Pierre OCCURRENCE Corneille.

Julien Ballaire @Julien_Ballaire · 1h
N'oubliez pas, ce week-end, c'est le début du Tournoi des Six Nations, on supporte donc le XV de France (sauf **Occurrence** qui supporte le VI de France).

Paul Vacca @paul_vacca · 9h
Le cabinet **Occurrence** a une vraie vertu, celle de bien nous faire rentrer dans la tête que le mot "**occurrence**" s'écrit avec deux "c" et deux "r".

HUMEUR

Bis repetita

On doit les protéger les femmes. « *Votre mari, il est meilleur à la maison ou en tant qu'associé ? Par rapport à nos mères, vous en avez des droits aujourd'hui. Maintenant, on ne peut plus rien dire aux femmes sans se faire taxer de misogynie !* » Ces petites phrases sexistes, je les ai entendues ici et là, lors de discussions, en tendant à peine l'oreille dans la rue ou installée au soleil d'une terrasse d'un café. La réponse à ces revendications, à ces emportements et à ces peurs est inlassablement la même : silencieuse pour mettre fin à un dialogue de sourds ou sans fin, verbalisée devant les plus jeunes ou écrite pour laisser une infime trace.

Redire que les femmes ne doivent pas être protégées parce qu'elles sont femmes. On protège les plus faibles, les femmes ne le sont pas plus que les hommes ! Cela n'empêche pas de soutenir, de veiller sur quelqu'un ou quelqu'une, quel que soit son âge, son poids, sa taille, en cas de danger physique ou psychologique. Et force est de constater que ce sont les femmes qui sont le plus touchées par les violences sexuelles, sociales et professionnelles.

Rappeler que les femmes, ne volent rien aux hommes. Elles tentent simplement de revendiquer leur place à leurs côtés. Marteler que les droits gagnés l'ont été difficilement et que rien n'est acquis. Une guerre pour ceux qui ont du mal à accepter que ce temps d'enfermement des femmes dans les tiroirs de l'histoire culturelle, sociale, économique est révolu. Un combat de tous les jours, de tous les instants contre une vision patriarcale de notre société, dont nous sommes toutes et tous pétris. Il suffit de lire le dernier rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France du Haut Conseil à l'Égalité* entre les femmes et les hommes pour comprendre que le combat contre les stéréotypes et le sexisme ordinaire n'est pas près de prendre fin.

Redemander aux institutions nationales, régionales et locales de mettre réellement en place des actions de préventions, de fournir les moyens financiers et techniques à celles et ceux qui luttent contre ces maux qui blessent, qui infériorisent, qui hiérarchisent, qui détruisent, qui tuent.

Et enfin remettre en cause nos propres actions, paroles, pensées pour ne plus accepter d'enfermer les femmes dans des rapports de domination ou des stratégies d'invisibilisation. ■ **Dominique PIETRI**

Rapport n°2023-01-23-STER-55, publié le 23 janvier 2023

PRATICALINGUA



SE RETROUVER POUR PARLER ET DIFFUSER LE CORSE

Photo Anna Livia Giovannetti

En 2015 Lisandru de Zerbi créait à Bastia l'association Praticalingua pour favoriser la pratique du corse en immersion, l'objectif étant de territorialiser l'initiative et de créer plusieurs pôles et structures.

En juillet 2019, Praticalingua Corti voyait le jour sous l'impulsion d'Antea Gallet, Petr'Antò Filippi, Petru Santu Menozzi et Chjara Stella Graziani.

Si l'irruption du Covid-19 a un temps freiné son élan, l'association cortenaise relance ses activités.

Le point avec son président, Pierre-Paul Salviani, et Petr'Antò Filippi, formateur en langue corse et coordinateur pédagogique.

Propos recueillis par Jean-Paul MILLELLIRI



Photos Anna Livia Giovannetti

«On ne veut pas fonctionner qu'avec des adhérents. On veut créer une communauté, avec des gens qui sont acteurs de l'association, puis de la société, en diffusant la langue à l'extérieur du local. On ne fait pas une réserve d'Indiens.»

Qu'est ce qui a donné l'impulsion pour permettre la création de l'association?

PIERRE-PAUL SALVIANI: Lisandru de Zerbi avait fait le constat qu'il fallait, aujourd'hui, une structure qui soit en capacité d'apprendre la langue corse, mais non pas une structure de formation. Il fallait un local de vie, un centre d'immersion où les gens viendraient prendre des cours de corse mais où la langue serait aussi un vecteur sur différentes thématiques comme le chant, la poésie, la musique et même le théâtre. À Bastia, il y a même des cours d'anglais. L'objectif, à travers la démarche de Pratica, c'était aussi d'avoir un lieu qui permettrait à des gens qui souhaitent simplement parler corse avec d'autres personnes de venir prendre un café, une bière, ma di parlà, cantà, in lingua corsa. Un lieu de réunion, de vie, de rencontre, ou même d'identification.

PETR'ANTÒ FILIPPI: À l'extérieur, comme on ne se retrouve pas dans une situation de corsophonie, on a tendance à parler français. J'ai un ami, que je connais depuis des années, avec qui je ne parlais pas corse. Et puis un jour, en se voyant ici, je me suis rendu compte qu'il le parlait. Depuis, on ne parle plus qu'en corse. On s'est identifié comme corsophones.

PPS: Praticalingua sert aussi à faire sortir la langue du local. Ça nous arrivait de faire un apéro ici, on était une dizaine, une quinzaine. Quand le local fermait, on allait dans un restaurant, un café, ceux du bar suivaient et parlaient avec nous; vous vous retrouvez avec presque un bar entier qui le fait. C'est même arrivé jusqu'en boîte. Le groupe de quinze peut devenir un groupe de trente. C'est quelque chose qu'on a perdu depuis la crise Covid et qu'on essaye de remettre en place. Ça nous a impactés fortement en termes de vie autour du local. C'est quelque chose d'important: c'est un lieu de vie. Les gens peuvent venir prendre un café en même temps qu'il y a un cours. On ne veut pas fonctionner qu'avec des adhérents. On veut créer une communauté, avec des gens qui sont acteurs de l'association, puis de la société, en

diffusant la langue à l'extérieur du local. On ne fait pas une réserve d'Indiens.

Êtes-vous en lien avec les autres associations Praticalingua?

PPS: Nous avons un maillage qui fonctionne de deux manières différentes. D'abord, il y a une fédération Pratica, qui est la fédération de toutes les associations Praticalingua. De plus, on est aussi une des huit Case di a lingua labellisées et aidées par la Collectivité de Corse, qui nous accompagne via des subventions annuelles.

Quel bilan faites-vous depuis votre création?

PPS: Il est positif. C'était quelque chose qui n'existait pas. Aujourd'hui, Praticalingua ce sont 88 adhérents, douze formateurs, une renommée dans le tissu associatif cortenais. On doit faire plus et on doit faire mieux. On a une marge de progression mais c'est positif quand on voit à quel point la crise Covid a impacté le monde associatif. On a réussi à conserver notre base adhérente et il va falloir repartir de l'avant pour en refaire un lieu de vie, une association indispensable au tissu cortenais, en partenariat avec la vie cortenaise. Il faut que les Cortenais et les gens du Centre corse en général puissent la faire leur. C'est leur outil. D'où l'importance qu'il n'y ait pas de vision partisane, aucune couleur politique ou quoi que ce soit. Praticalingua ne doit pas être un barrage, elle doit permettre à tout le monde de rentrer. Quelqu'un qui veut venir au local, s'asseoir et lire un livre dans la bibliothèque est le bienvenu, c'est la philosophie de Pratica.

Avez-vous observé une évolution dans les profils des adhérents de vos inscrits depuis la création?

PAF: On a de tout. De tous les âges, de toutes les professions. C'est assez impressionnant. Cela va des enfants aux personnes de plus de 70 ans. Et toutes les tranches de la



«Il y a une volonté da per noi, de vouloir être actifs et optimistes. On le voit tous les jours au local. Ce sont des gens lambda qui veulent aider la langue et deviennent malgré eux, des militants de notre langue, au sens noble du terme.»

société: des étudiants, des retraités, des travailleurs, des gens qui arrivent du continent. Et avec des résultats. Deux adhérents sont passés dans un groupe avec un niveau supérieur en langue, un a décroché son habilitation d'enseignement bilingue. Le lundi soir, il y a les cours de guitare, c'est assez impressionnant de voir les gamins qui ont pris le coup de parler en corse entre eux. C'est le public le plus difficile à faire parler en corse. Que ça soit avec le formateur ou entre eux, il y a un échange en corse. Ils ont intégré que c'est la langue d'échange ici.

Diriez-vous que le rapport entre la population et la langue corse a évolué ces dernières années?

PPS: Aujourd'hui, même s'il y a des volontés, à la fois politiques et associatives, on a quand même certaines difficultés à transmettre. Mais je crois que le fait d'avoir des initiatives comme Pratica, ou d'autres associations comme la Rinascita à Corte, c'est positif. En tant qu'association, on fait notre part de chemin. Cela dit, il y a quand même une volonté [plus qu'il y a quelques années] de la part de gens qui passent le cap pour venir jusqu'ici. Que ça soit des gens du continent, ou même des Corses qui, jusqu'à présent n'osaient pas se débloquent. Plus ça va et plus ils franchissent le cap et le disent à d'autres pour qu'ils viennent ici. Souvent de leur propre initiative. C'est pour ça que c'est important d'avoir ce genre d'outil. Il y avait un manque et une demande de certaines personnes. En 2015 la création de Praticalingua par Lisandru di Zerbi a répondu à cela. Nous ne sommes pas l'alpha et l'oméga de la langue corse, mais nous apportons notre pierre à l'édifice; que ce soit l'association, les formateurs, les adhérents, la communauté au sens large le fait. Tout comme le font d'autres associations ou initiatives avec des écoles immersives, par exemple. Il y a une philosophie qui s'est installée: tous ceux qui veulent participer à la sauvegarde de la langue ont en main une capacité à le faire. Il y a une volonté da per noi, de vouloir être actifs et optimistes. On le voit tous les jours au local. Ce sont des gens lambda qui veulent aider la langue et deviennent malgré eux, des militants de notre langue, au sens noble du terme.

Trouvez-vous que la culture corse a évolué?

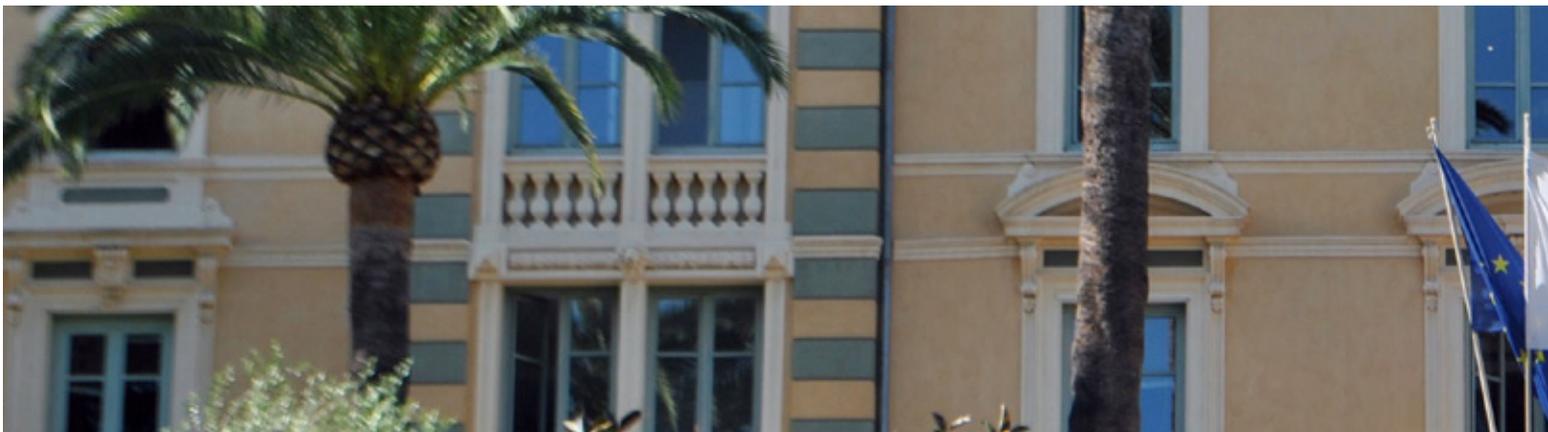
PPS: Nous sommes dans un monde qui est en perpétuelle évolution, la culture forcément est obligée de s'adapter au

monde dans lequel elle se situe. La culture corse est obligée d'évoluer pour séduire les jeunes générations mais doit continuer aussi à permettre aux anciennes générations de s'y reconnaître. Elle ne peut pas stagner et être inactive, elle n'aurait plus d'intérêt. Elle ne perd pas son essence en évoluant, elle la garde et s'adapte.

Quels sont vos objectifs?

PPS: Un des premiers serait de créer plus de liens et de transversalité avec le tissu associatif cortenais et du centre Corse. C'est important que nous nous mettions tous, main dans la main, en ordre de marche. Chacun avec ses capacités. Travailler par exemple avec les foires.

PAF: Mais aussi avec les clubs sportifs comme ça avait été fait dans certains clubs aux alentours de Bastia, en formant des entraîneurs pour qu'ils puissent proposer aux enfants des entraînements en langue corse. Les clubs sportifs représentent une énorme part du temps des enfants. Si on arrive à y faire entrer la corsophonie, ce serait bénéfique. C'est un projet auquel on avait pensé avant la crise Covid avec l'Union sportive des clubs du Cortenais et son président, Jacques Colombani. Dans les prochains mois, on fera en sorte que ce projet aboutisse. Nous avons d'autres objectifs comme travailler avec les collectivités, les communautés de communes, la mairie de Corte. Mais aussi le Parc naturel régional, avec lequel nous avons un projet de conventionnement pour l'apprentissage de la langue corse dans le cadre de la formation de certains agents. Ou avec Robba paisana qui va proposer aux commerçants de Corte de traduire les étiquettes de leurs produits. Cela permettra une introduction de la corsophonie dans le quotidien. Par de petites actions comme celles-ci, des mots de vocabulaire entrent dans la tête des gens. En outre, nous avons un autre grand défi: comment rendre véritablement attractive la langue pour les plus jeunes? C'est lorsqu'ils ont entre 4 et 12 ans qu'on arrive à éveiller leur intérêt, à véhiculer les bases. On sait que si à ce moment-là, on arrive à les intéresser, même s'ils arrêtent de pratiquer à l'adolescence, le jour où ils veulent reprendre, ils ont les bases et l'intérêt. En ce qui concerne les gens d'un âge supérieur, ils savent qu'il y a le local, que nous avons voulu rendre plus attractif avec des affiches de pop art réalisées par Praticalingua à Bastia. Ça ne paraît rien, mais c'est important. ■



ACCOMPAGNER LES BURALISTES DANS LA TRANSITION

Au 1^{er} mars 2023, le prix du paquet de cigarettes augmentera à nouveau en France. Du fait de l'alignement des tarifs avec ceux pratiqués sur le continent, la hausse sera plus tangible en Corse. Ce qui a conduit le leader d'Avanzemu, Jean-Christophe Angelini, à interroger l'Exécutif sur la situation des buralistes insulaires, lors de la séance de questions orales du 26 janvier. Mettant en exergue que la « *question du tabac est toujours abordée de façon prudente par la classe politique en raison des enjeux de santé publique* », il a relevé qu'une action est entreprise depuis 2018 pour « *accompagner la transition du métier de buraliste* » en leur permettant « *de vendre des services diversifiés d'utilité locale* », services que 40 % des buralistes de l'île ont déjà développés. De facto, il a déploré que les changements annoncés vont « *mettre à mal cette stratégie et déstabiliser économiquement toute une filière* » qui représente « *plus d'un millier d'emplois à temps plein sur l'île* ». Soulignant encore que suite à une question du député Colombani, le gouvernement a affirmé ne pas vouloir laisser la hausse des prix, il a ainsi demandé à l'Exécutif ce qu'il « *entend mettre en œuvre pour accompagner cette filière économique insulaire dans cette phase de transition* ». Après avoir rappelé que « *chaque année 600 décès liés à la consommation de tabac sont recensés en Corse* » et que la lutte contre le tabagisme constitue donc une « *absolue nécessité de santé publique* », le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), Alex Vinciguerra, a convenu qu'il est « *indispensable d'accompagner les 215 buralistes recensés sur l'île. Devant la fin de non-recevoir du gouvernement, il nous semble néanmoins utile de sensibiliser à nouveau le ministre des Comptes publics quant à l'opportunité de lisser les effets de la politique de convergence sans en remettre en cause les objectifs. Nous proposerons des mesures susceptibles d'atténuer ces effets dévastateurs, à savoir deux mesures : pour six mois supplémentaires le maintien du taux de commission à 10 points 125, ce qui permettrait de passer l'été de façon intelligente ; et le rajout de deux années supplémentaires dans le lissage de la différence de fiscalité entre la Corse et le continent. Cela contribuerait à une transition acceptable de ce modèle économiquement menacé. Sans attendre cette réponse, nous nous sommes déjà préoccupés de la situation des buralistes en lien avec la Chambre de commerce de Corse, puisque nous nous efforçons de soutenir l'adaptation de l'offre commerciale, en les aidant à mobiliser le fonds de transition créé au niveau national* ». En outre, le président de l'Adec a également précisé que les buralistes peuvent bénéficier de l'appel à projet lancé à destination des petits commerces et de l'artisanat et de la palette d'outils financiers de l'agence, afin de leur permettre « *d'accompagner leur transition inéluctable* ». ■ MP

ÎLES DE LA PIETRA : L'EXÉCUTIF REFUSE DE TRANCHER

L'aménagement des îles de la Pietra suscite des tensions à L'Île-Rousse. Le 16 janvier 2023, les commerçants et usagers du port de la ville, ont organisé une réunion pour exprimer publiquement leur colère. Un message relayé à l'Assemblée de Corse lors de la séance de questions orales. « *Le projet initial du Conservatoire du littoral comprenait, outre une promenade paysagère, une aire de stationnement de 58 places. Il a été validé par les autorités compétentes à l'issue d'un travail de concertation avec les riverains et les commerçants. C'était le point d'équilibre qui contentait tout le monde, a rappelé la conseillère Un Soffiu Novu Marie-Anne Pieri. Pour une raison inconnue, la municipalité a demandé une modification consistant à supprimer l'aire de stationnement, pénalisant les établissements et commerces que ce parking desservait* ». Saveriu Luciani d'Avanzemu, « *sans remettre en cause le projet d'aménagement de ce site cher à l'histoire et à la préhistoire de la Corse* », a déploré que les travaux, qui doivent débiter mi-février, ne s'achèveraient qu'en décembre 2023, contrariant ainsi lourdement l'activité économique: « *À ce stade, la situation semble bloquée et condamne objectivement à la mort économique des exploitations historiques, laissant dans la détresse plusieurs dizaines de familles et privant la région d'un atout touristique majeur* ». Les deux élus ont interrogé l'Exécutif sur son positionnement. Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement de la Corse, s'est borné à éclaircir certains points. « *Il a été choisi par la commune et le Conservatoire du littoral de ne pas conserver une soixantaine de places de parking prévues dans un projet antérieur dans la partie concernée par la restauration écologique et paysagère. Cela s'explique et peut se justifier. Le choix a été fait de solliciter la Chambre de Commerce et d'Industrie pour qu'elle réalise l'intégration de ces stationnements, donc il y a un déplacement, mais pas de suppression du stationnement dans la partie portuaire* », expliquait-il, en soulignant que la concertation est toujours en cours. Il affirme en outre que « *la volonté d'intégrer les possibilités de parking a toujours été incontestablement affirmée et affichée. La commune et le Conservatoire du littoral fondent leur décision sur la nécessité de soulager une zone naturelle en voie de sauvegarde et de préservation de la présence de véhicules qui sont souvent incompatibles avec ce genre de choses* ». Rappelant que plusieurs réunions se sont tenues depuis 2021 à ce sujet avec les commerçants concernés, il a ajouté que « *le Conservatoire du littoral a précisé que l'accès aux commerces et au parking actuel serait maintenu pour la totalité de la saison estivale. Je pense que les choses se feront dans la concertation, au vu et au su de tous* ». ■ MP



ASSASSINAT D'YVAN COLONNA

DEMANDE UNANIME DE LA LEVÉE DU SECRET DÉFENSE

«**Une motion extrêmement importante** dans le contexte politique actuel.» C'est ainsi que Romain Colonna de Fà Populu Inseme a présenté le texte qu'il a porté devant l'Assemblée de Corse à l'occasion de la première session de l'année, le 27 janvier 2023. Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna ont débuté quelques jours plus tôt sous la présidence du député et conseiller territorial Fà Populu Jean-Félix Acquaviva. «*Au vu des premières auditions, on s'aperçoit que l'on dépasse très largement le cadre d'une accumulation de simples maladroites, déplore Romain Colonna. J'attire l'attention de cette assemblée en disant que la chose la plus terrible à l'égard de cet assassinat, de la famille d'Yvan Colonna et du peuple corse serait que ne subsiste, à la fin de cette commission d'enquête, le doute.*» Dans ce droit fil, et afin d'appuyer la demande du président et du rapporteur de la commission, il invite l'hémicycle à prendre position de façon unanime pour exiger «*la levée du secret-défense et donc la déclassification de l'ensemble des documents relatifs à Franck Elong Abé, de même que toutes les informations détenues par les services de renseignement*». Du côté d'Un Soffiu Novu, Jean-Martin Mondoloni émet quelques réserves: «*Nous voulons réaffirmer ici de façon constante que nous avons une exigence absolue de vérité et que tout ce qui peut concourir à cette exigence absolue de vérité se fera avec notre soutien. Pour autant, je pense qu'il faut éviter toute initiative pouvant parasiter la Commission d'enquête. Je ne suis pas certain que ce texte soit de nature à la renforcer*». Son groupe acceptera toutefois de voter le texte après une réécriture conjointe. La présentation de cette motion sera aussi l'occasion pour Jean-Félix Acquaviva d'éclaircir quelques points: «*Le champ de la commission d'enquête couvre les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire, la gestion des DPS, le parcours de Franck Elong Abé et les services de renseignements. Nous sommes en train d'acter un certain nombre de dysfonctionnements et d'ambiguïtés qui altèrent nos travaux pour la recherche de la vérité. Nous avons la certitude que cet individu est en haut du spectre des fichiers radicalisés, c'est-à-dire que, parmi les quelques 500 terroristes islamistes emprisonnés dans les prisons françaises, il fait partie du haut du pavé. Cette information n'était pas connue, ni par la Commission des Lois, ni, et c'est ce qui dénote la gravité de la situation, par les inspecteurs de la justice qui ont mené l'inspection de fonctionnement*». Le texte a été adopté à l'unanimité. ■ MP

OÙ EN EST LA RÉHABILITATION DES BAINS DE PIETRAPOLA ?

«**Pietrapola ne doit pas mourir.**» La formule de Marie-Anne Pieri d'Un Soffiu Novu exprime à elle seule l'inquiétude qui règne autour de la réhabilitation du seul établissement de cure thermale agréé en Corse, fermé depuis quatre ans suite à une pollution bactériologique. Lors de la séance de questions orales, la conseillère territoriale a souhaité interroger l'Exécutif sur l'avancée de ce dossier. «*J'avais porté une motion en septembre 2021. Puis, nous avons eu une rencontre sur site le 24 novembre 2021 et nous avons parlé d'un lancement des appels d'offres début 2022 pour une réouverture début 2023. Nous sommes début 2023 et toujours rien*», a-t-elle regretté. Serena Battestini, de Core in Fronte, enfonce le clou avec une seconde question orale. «*Il y a urgence car d'une part l'agrément expire en novembre 2024 et, d'autre part, en 2023 la loi sur les agréments sera beaucoup plus sévère. Il est donc impératif que la réouverture ait lieu le plus rapidement possible*», argue-t-elle. «*Je partage et comprends votre inquiétude et votre volonté que nous débouchions sur ce dossier*», leur répond Gilles Simeoni, en précisant que l'Exécutif a trouvé Pietrapola dans un état très dégradé lorsque la Collectivité de Corse a repris le dossier en 2018: «*Nous avons affecté des crédits dès 2019 et lancé des procédures d'appels d'offres pour faire intervenir des travaux. Des procédures qui se sont avérées infructueuses*». Il détaille encore que «*trois catégories de problématiques qui répondent à des temporalités différentes*» se greffent à ce dossier. «*Il y a la problématique de la survenance de la pollution en 2019, celle de la réhabilitation des bâtiments qui demande de très lourds investissements et enfin la question de modalités de gestion, qui interfère aussi avec la réhabilitation des bâtiments*», explique-t-il en signalant que la CdC a déjà «*individualisé 4 millions d'euros de crédits*» afin de pouvoir intervenir. «*Ce matin, à la Commission d'appels d'offres, à laquelle vous n'étiez pas présents, nous avons attribué le marché pour faire réhabiliter les bâtiments de Pietrapola*», ajoute-t-il en indiquant que les travaux ont aussi commencé au niveau des sources, et que des prélèvements y sont ponctuellement réalisés aux côtés de l'Agence régionale de santé avec qui un rendez-vous est fixé le 7 février. Il tient par ailleurs à affirmer «*Nous avons bien en tête la nécessité de récupérer cet agrément avant la date d'expiration, car sinon cela sera quasiment impossible à récupérer*», et assure qu'il s'agit d'une priorité absolue: «*Je souhaite que Pietrapola trouve toute sa place. J'ai conscience que quand on a une ressource naturelle comme celle-ci, il faut la préserver et l'exploiter*». ■ MP

VIOLENCES CONJUGALES

À AJACCIO, FEMMES SOLIDAIRES AUX CÔTÉS DES VICTIMES



Photo Enrique • Pixabay

Depuis de nombreuses années cette association accompagne et soutien au quotidien les femmes qui subissent des violences dans la sphère familiale. Elle a dernièrement mis en place un groupe de parole.

Le 27 janvier 2023, la Cour d'Assises d'Ajaccio a condamné Bruno Garcia-Cruciani à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 25 ans, pour le meurtre de son ex-compagne, Julie Douib. Un féminicide qui a été à l'origine de la tenue d'un Grenelle, quelques mois après l'assassinat de la jeune femme, le 3 mars 2019 à L'Île-Rousse. «*Ce qui s'est passé après ce Grenelle contre les violences faites aux femmes et le mouvement #metoo a participé à faire prendre conscience aux femmes qui subissent ces situations que rien n'est inéluctable, qu'elles ont des droits, qu'elles peuvent faire des démarches et être aidées,* analyse la présidente du comité d'Ajaccio de Femmes Solidaires, Dominique Andreani. *Il y a quelques années en arrière, les victimes étaient réduites au silence et se demandaient quelles seraient les conséquences pour elles si elles en parlaient et elles ne savaient même pas de quelle façon le faire. Pouvoir en parler plus librement est une grosse avancée.*» Mais si le tabou autour de ces faits commence à tomber dans la société, les victimes de ces violences, qu'elles soient psychologiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, sont encore nombreuses. Pour les aider à s'en libérer, l'antenne ajaccienne de cette association qui milite pour la défense et l'avancée des droits des femmes agit chaque jour. Dernièrement, elle a mis en place un groupe de parole destiné aux victimes, dont la première séance a eu lieu le 26 janvier. «*Parler de ce dont on est victime est le premier pas, mais le plus difficile*», souligne Dominique Andreani, en précisant que grâce à des financements octroyés par la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien et l'Agence régionale de santé, ces rendez-vous seront organisés mensuellement. «*Ce sont des rencontres de deux heures pour des femmes qui sont victimes ou ont été victimes de violences et qui ont besoin de mettre des mots sur tout ce qu'elles ont subi*». Animé par une psychologue clinicienne spécialisée en victimologie et en traumatologie, ce groupe de parole vise ainsi à donner un espace de sécurité et de confidentialité. Il donne aussi l'occasion aux victimes, bien souvent isolées par leur bourreau, de rencontrer d'autres femmes dans la même situation qu'elles et d'échanger ensemble. Il peut aussi être un soutien précieux pour celles

qui ne sont pas encore prêtes à parler de ce qu'elles subissent. «*C'est très important pour elles de savoir qu'il existe cet espace libre, sans jugement, où elles peuvent venir et qu'à un moment donné cet accompagnement peut leur être apporté pour qu'elles franchissent ce pas. C'est aussi le but du groupe de parole, leur montrer comment faire. C'est quelque chose qui peut amorcer et conforter cette démarche.*» Au quotidien, l'association mène d'autres actions pour les victimes de violences. «*Nous les écoutons, faisons le point de leur situation, et nous voyons quelle est leur demande afin de déterminer les prises en charge vers lesquelles nous pouvons les orienter.*» L'association est en lien constant avec des avocates et une assistante sociale. «*Mais cela doit toujours se faire à l'initiative des victimes. Nous faisons avec ces femmes, nous ne pouvons pas faire à leur place. C'est très important qu'elles prennent conscience de ce qu'elles vont suivre comme chemin, des actes qu'elles vont faire pour pouvoir sortir de cette situation et bien sûr nous les accompagnons et les soutenons.*» Chaque année en Corse, Femmes Solidaires accompagne ainsi plus d'une cinquantaine de femmes grâce à ses différentes antennes sur le territoire, dans le but d'éviter de nouveaux drames. «*Il est important que la démarche soit entreprise le plus tôt possible non seulement pour éviter les drames mais aussi parce qu'il y a un processus d'aggravation des violences au fil du temps,* souligne Dominique Andreani. *Nous sommes là pour faire en sorte qu'il y ait le moins de dégâts psychologiques possible pour les victimes, mais il est très important que les victimes comprennent que plus vite on en parle et moins on aura de préjudice pour sa santé ou celle des enfants. C'est fondamental, il faut demander de l'aide, il ne faut pas être retenue en se disant que cela va s'arranger. Il y a tout un processus que nous connaissons maintenant de la part des auteurs de violences qui laisse supposer qu'ils ont compris, qu'ils ne referont plus, des regrets, des périodes où ils seront en rémission sur ces actes, mais en fait il y a quelque chose de beaucoup plus profond qui fait qu'il est nécessaire de comprendre qu'il faut de l'aide extérieure.*» En 2022, 109 femmes ont perdu la vie de la main de leur conjoint ou ex-conjoint. Soit, en moyenne, une victime tous les trois jours. ■ **Manon PERELLI**

* Pour participer à ce groupe de parole les inscriptions se font auprès de l'association au 0624654088 ou par mail : femmes.solidaires.ajaccio@gmail.com



VILLE DE BASTIA

Un nouvel élan pour les Frigos solidaires

Des réfrigérateurs mis à disposition devant des commerces ou des centres sociaux afin de permettre aux commerçants, aux associations d'aide alimentaire, aux cantines ou aux particuliers de donner leurs invendus ou surplus pour que ceux qui en ont besoin puissent se servir librement et gratuitement, sans inscription ni contrepartie. L'initiative a été lancée en 2017 par l'association Les Frigos solidaires sous l'impulsion d'une jeune restauratrice, Dounia Mebtoul. En octobre 2022, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Bastia présentait ce dispositif national, avec notamment pour objectif de récupérer et redistribuer à des associations, les plats préparés par la cuisine centrale qui n'ont pas trouvé preneurs dans les écoles et crèches de la ville. Une démarche qui part d'un constat: alors que Bastia compte quelque 10 000 personnes en situation de précarité, sur les 1500 plats préparés chaque jour par la cuisine centrale, près de 200 repas ne sont pas distribués pour diverses raisons, comme l'absence des élèves. Entreposés à l'épicerie solidaire dans le quartier de St Joseph, les associations viennent les récupérer pour les distribuer aux personnes dans le besoin. Le principal défi consistait à maintenir

la chaîne du froid pour assurer la sécurité alimentaire. En ce début d'année, la ville de Bastia souhaite accentuer ce dispositif. Une convention vient d'être signée avec l'association nationale Les Frigos Solidaires qui a déjà permis l'installation d'une centaine de frigos dans toute la France. À l'échelle nationale, ce sont ainsi, chaque jour, plus de 2 000 personnes qui sont aidées et près de 280 kg de nourriture redistribués. La convention prévoit une levée de fonds via une campagne de crowdfunding et la collecte est actuellement en ligne sur Helloasso*. Si les 1500 euros nécessaires sont réunis, le réfrigérateur sera installé dans le hall d'entrée secondaire du Centre social François Marchetti, à Paese Novu, afin de préserver la confidentialité et permettre aux personnes en difficulté de se servir librement et dans une relative discrétion. Ce nouveau dispositif d'entraide est ouvert à tous les donateurs, particulièrement les commerçants qui pourront y déposer leurs invendus, mais aussi les particuliers. Les produits déposés doivent être emballés. L'entretien du réfrigérateur comme la vérification des produits et des dates de péremption seront effectués par le CCAS. ■ CG

*www.helloasso.com/associations/les-frigos-solidaires/collectes/un-frigo-solidaire-a-bastia

CULTURE

Immersion dans la SF pour les 15-25 avec Les Mycéliades

C'est un voyage intergalactique qui a débuté le 1^{er} février. Dans cinquante villes de France, dont Ajaccio, la première édition des Mycéliades propose aux jeunes de 15 à 25 ans de séjourner durant une quinzaine de jours au pays de la science-fiction. Créé par l'Agence pour le développement régional du cinéma et l'association Images en bibliothèques, ce festival qui cette année a pour thématique « Besoin d'espace », vise à retisser des liens entre les jeunes et les institutions culturelles. « Nous essayons d'attirer de nouveaux publics et de nous tourner vers les 15-25 qui sont ceux qui désertent le plus les espaces culturels. Nous avons décidé de leur ouvrir nos portes et de leur proposer des activités pluridisciplinaires », souligne ainsi Saveria Maroselli, médiatrice culturelle du réseau des médiathèques et bibliothèques d'Ajaccio, en précisant que la médiathèque des Cannes et le cinéma l'Ellipse ont été les deux seuls lieux choisis pour représenter la Corse. Jusqu'au 15 février, ils tenteront de créer des passerelles entre le cinéma, le dessin, l'écriture, la création numérique, les réseaux sociaux, la musique, le jeu ou encore la littérature grâce à un programme riche et original. « L'Ellipse va diffuser cinq films de science-fiction les mercredis et samedis: Alien, le 8^e passager; Les gardiens de la galaxie; Rogue One; Dune; et Rencontre du 3^e type », détaille Saveria Maroselli. Les projections s'accompagneront d'animations: rencontre avec le Club ajaccien des amateurs d'astronomie, jeux, quiz en salle, défilé de cosplay... De son côté, la médiathèque des Cannes proposera, toujours les mercredis et samedis, des activités gratuites* en rapport avec ces films, comme un atelier d'écriture sur le thème « Imagine ta vie sur une autre planète, ta rencontre avec une vie extraterrestre... » (le 15 février de 14 h 00 à 16 h 00), un escape game Star Wars (le 4 février de 10 h 30 à 11 h 30) ou un atelier pour la création d'une affiche revisitée du film Alien avec le dessinateur Yann Leborgne (le 11 février de 10 h 00 à 12 h 00), ou encore des jeux vidéo. Et puis, afin que les jeunes puissent échanger et débattre autour des films projetés par l'Ellipse, un jury sera organisé. Les participants pourront y choisir le film de la sélection qu'ils ont préféré. « Ces débats viseront aussi à comprendre ce que les cinéastes ont voulu porter comme messages à travers leurs films, car on sait que la science-fiction porte aussi sur l'altérité, le rapport avec l'autre, le récit initiatique, et le mythe arthurien de l' élu », explique également la médiatrice culturelle. ■ MP

DU 1^{er} AU 15 FÉVRIER 2023
CINÉMA - LIVRES - BD - JEUX VIDÉO
EN SALLES DE CINÉMA ET MÉDIATHÈQUES DANS PLUS DE 50 VILLES EN FRANCE
WWW.MYCELIADES.COM

* Sur inscriptions au 04 95 20 20 30 Savoir + : myceliades.com/ajaccio/

THÉÂTRE

Les voyageurs du crime

Comme on ne change pas une équipe qui gagne, on prend [presque tous] les mêmes et on recommence! Après *Le Cercle de Whitechapel*, qui revisitait l'affaire Jack l'éventreur, l'auteur Julien LeFebvre et le metteur en scène Jean-Laurent Silvi récidivent et font rempiler Bram Stoker, George Bernard Shaw et Arthur Conan Doyle [et leurs interprètes] qui vont cette fois devoir enquêter en huis clos. Une vingtaine d'années ont passé depuis les événements qui ont vu se constituer, à Londres, une équipe d'enquêteurs peu conventionnelle chargée de démasquer l'éventreur. L'action se situe à bord de l'Express d'Orient [qui sera bientôt renommé « Orient Express »] où ont pris place des passagers hauts en couleur tels que Mrs Mead, une stricte préceptrice anglaise; l'actrice américaine Miss Cartmoor, surnommée « la Sarah Bernhardt de Buffalo »; le maître d'échecs russe Souline; le créateur de Dracula, Bram Stoker; le dramaturge George Bernard Shaw et le médecin et romancier Arthur Conan Doyle. Il y a également une demoiselle en détresse: sa mère, qui voyageait en sa compagnie, est introuvable alors que le train n'a pas fait de halte. Et ce n'est que le début...

Le 7 février 2023, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Le 9 février 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 11 février 2023, 21h. Théâtre de Propriano. 📞 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com



THÉÂTRE/CINÉMA

La sœur de Jésus-Christ

Créée en 2015 et traduite en français en 2020 par Federica Martucci, *La sœur de Jésus-Christ* est une pièce d'Oscar De Summa, acteur, metteur en scène et auteur dramatique. En toile de fond, un village du sud de l'Italie, où il est d'usage d'attribuer des surnoms à chacun. Ainsi, Simone, auquel son physique vaut d'interpréter le rôle du Christ lors de la Passion vivante du Vendredi saint est connu sous le nom de Jésus-Christ. Et sa jeune sœur, Maria, est communément appelée « la sœur de Jésus-Christ ». Eux et leur parents et grand-mère vivent dans la campagne proche du village. Un jour, Maria s'empare du pistolet Smith & Wesson 9 mm caché dans le buffet de la cuisine et se dirige vers le village. Elle va chez Angelo le Couillon, qui l'a violée la veille. Tout se déroule comme dans une sorte de scène ultime de western, à ceci près que les témoins, loin de suivre l'action en silence derrière leurs volets clos, vont aux nouvelles et commentent, l'interpellent, qui pour l'encourager, qui pour tenter de la dissuader. Déterminée, obstinément muette, Maria poursuit sa marche. Si la narration et l'axe dramatique sont portés par le travail des acteurs sur scène, la mise en scène de Catherine Graziani et François Bergoin fait appel à des séquences filmées afin de faire re-surgir les fragments de ce qui a précédé le départ de Maria, d'offrir une toile de fond à son périple et rendre plus perceptible ce qui se joue autour d'elle.

Le 3 février 2023, 20 h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu. 📞 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Les 10 et 11 février 2023, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



CINÉMA

Festival du film italien de Bastia

Une programmation d'une trentaine de films en version originale, dont une majorité sont encore inédits en France, pour cette 35^e édition, parrainée par Robin Renucci. Douze sont présentés dans le cadre de la compétition, de *L'ombra di Caravaggio* de Michele D'Attanasio, déjà sorti en salles, à *L'ombra del giorno* de Giuseppe Piccioni que le public français n'a pas encore découvert; de la comédie [avec par exemple *La Stranezza*, de Roberto Andò, à l'étude de mœurs avec *Il colibri*, de Francesca Archibugi, en passant par le drame avec *L'Arminuta*, de Giuseppe Bonito. Dans la catégorie Ciné Memoria, deux hommages. L'un à Jean-Louis Trintignant, décédé en juin 2022, avec *Estate violente* de Valerio Zurlini. L'autre, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa mort, à Anna Magnani, avec la projection d'une copie neuve et numérisée du célèbre *Mamma Roma*, de Pier Paolo Pasolini; outre cette séance, le 3 février, en pré-ouverture du festival, la comédienne et metteuse en scène Marie-Joséphine Susini donne une représentation de *Anna Magnani, le temps d'une messe*, d'Arnaud Meffre. Dans la section Ciné jeunesse, un film d'animation, *Totò Sapore e la magica storia della pizza*, de Maurizio Forestieri qui s'adresse aux tout petits comme aux adultes et *Io e Spotty*, qui cible davantage un public adolescent. Également une section Portraits de femmes avec *Amanda*, de Carolina Cavalli, Grand Prix du jury du festival de Villerupt, et *Anima bella* de Dario Albertini et une section Documentaire avec l'incontournable *Ennio*, de Giuseppe Tornatore et *Elio Petri*, de Jean-Baptiste Delpias et Jean Gili. Autour de cette programmation, une exposition, intitulée « *Quand Bastia accueille les stars de Cinecittà* » présente les portraits réalisés par le photographe Gérard Baldocchi qui a couvert toutes les éditions du festival; un salon littéraire animé par l'association Musanostra; deux conférences proposées par l'association Dante Alighieri; des animations musicales, avec en ouverture du festival, un concert de Thomas Bronzini et du Bastia Blue Band et un spectacle consacré aux traditions populaires du sud de l'Italie, avec l'ensemble I Trillanti et les danseuses du Teatro del Mediterraneo.

Du 4 au 11 février 2023. Théâtre municipal et cinéma Le studio, Bastia. Cinéma U Paradisu, Furiani. 📞 04 95 31 58 86 & www.festivalcineitalienbastia.com





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 26 janvier 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination Sociale : P.P.S DISTRIB
Capital : Mille euros (1.000 €) divisés en cent (100) actions de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Peretto Les Roseaux - 20110 Belvedere-Campomoro

Objet social : L'exploitation et la gestion d'une centrale d'achat en produits divers, alimentaire et non alimentaire, achat et vente sans transformation de produits à des détaillants, grossistes, collectivités, particuliers ou tous autres professionnels, vente de produits d'hygiène et de produits Café-Hôtellerie-Restaurant et prestations de services. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.000 €

Président : Monsieur Pierre-Paul SERAFINI, né le 20/09/1980 à Metz, de nationalité française, marié le 23 avril 2021 sous contrat de séparation de biens à Madame Camille Lucie Cécile SERAFINI née CHABERT et demeurant : Peretto Les Roseaux - 20110 Belvedere-Campomoro.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Barbaggio du 16/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : A DIRASCHERA

Siège social : Lieu-dit Calarana - Chio-

selle - 20253 Barbaggio

Objet social :

- Entretien d'espaces verts, débroussaillage, élagage, clôtures, abattage, Travaux forestiers, broyage de végétaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : M. Floran, Théo ALBERTINI, demeurant Calarana, 20253 Barbaggio, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

socotri

SAS SOCOTRI

Résidence Le Davince

Strada-Nova - 20240 Ghisonaccia

04 95 56 22 36

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS L & A GAZELLE, au capital de 1000 €.

Siège : Lieu-Dit Alzitone, RT 10, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- L'activité de restauration traditionnelle et rapide, activité de pizzeria, vente de plats à consommer sur place, vente de plats à emporter et en livraison, débit de boissons. **Chaque action** donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Présidente : Madame Laetitia SIE-PAIO, demeurant Lieu-Dit Alzitone, RT 10, 20240 Ghisonaccia.

N° 04



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 2 décembre 2022, à FURIANI.

Dénomination : GERMAIN INVEST.

Forme : Société Civile.

Siège social : 163, Allée des Lauriers, 20600 Furiani.

Objet : L'activité de sièges sociaux, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés et entreprises, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celle-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe. Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, financière, comptable, commerciale, juridique ou autres.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 900100 euros.

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Apports en nature : 225 actions de la SAS GERMAIN FRERES d'un montant de 900000 euros.

Cession de parts et agrément :

Les parts sociales ne peuvent être cédées, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant trois quart des parts sociales.

Gérant : Monsieur Paul GERMAIN, demeurant 163, Allée des Lauriers, 20600 Furiani

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 05

EARL LES SERRES DE FERRUCCIO

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Capital Social : 7500 €

Siège Social : 83, Départementale 759,

Araghju, 20137 San Gavino Di Carbinu

Par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2023, il a été constitué entre : Monsieur Jérémy, Guillaume SALMERON. Né le 17 février 1988 à 81100 CASTRES, demeurant à 20137 SAN GAVINO DI CARBINI, 83, départementale 759 - Araghju.

Et Monsieur Hugues, Jean-Guy, Matthieu DUPLESSY. Né le 3 décembre 1987 à 69000 LYON, demeurant à 20137 PORTO-VECCHIO, 102, Allée Emile Sari, SAN CIPRIANU.

Une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capital social : 7500 euros.

Dénomination sociale :

LES SERRES DE FERRUCCIO

Siège social : 83, départementale 759 - Araghju - 20137 San Gavino Di Carbinu

Objet social : La production d'essences de maraichage et d'ornementation, l'achat de plantes et arbustes en vue de leur mise en jauge et/ou grossissement puis de leur revente tant aux professionnels qu'aux particuliers, la production de graines aromatiques en vue de leur ensemencement, la vente des plants ou des fleurs séchées produites, le bouturage et la mise en terre des plants en vue de leur mise en vente.

Durée : Quatre vngt dix neuf ans, à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Exercice social : Durée de douze mois. Il commence le Premier novembre d'une année pour se terminer le trente et un octobre de l'année suivante.

Le premier exercice social s'étendra du 1er février 2023 au 31 octobre 2023.

Gérant désigné par l'assemblée générale ordinaire en date du 23 janvier 2023 : Monsieur Jérémy, Guillaume SALMERON, né le 17 février 1988 à 81100 CASTRES, demeurant à 20137 SAN GAVINO DI CARBINI, 83, départementale 75 - Araghju, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs les plus étendus.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Le 20/01/2023, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MAGNUM OPUS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 1 D, Jardins de Suartello, 20090 Ajaccio

OBJET : La détention et la gestion de tous titres de participation, de valeurs mobilières, le placement de liquidités dans tous supports y compris au sein de contrats d'assurance-vie et de capitalisation ; la détention et la gestion de tous patrimoines immobiliers en direct ou à travers la détention de sociétés civiles immobilières ; la fourniture de toutes prestations de services en général, et en particulier.

*** d'ordre technique** :

- Etude et chiffrage de tout contrat ou appel d'offre,

- Suivi technique des marchés,

*** d'ordre commercial** :

- Relations avec la clientèle, .../...

- Développement des marchés,
- Relations avec les sous-traitants et négociation des prix.

*** d'ordre administratif et financier** :

- Traitement de la comptabilité et de la paye,

- Gestion du personnel,

- Gestion de la trésorerie,

- Gestion et organisation de l'outil informatique,

- A sous-traitance et le conseil en matière de gestion et direction d'entreprise.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions à l'égard de tous, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30-3 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Andria Mattéo PIETRI, Quartier Colizolla, 20117 Eccica-Suarella.

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 07

A SULANA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 7, Allée des Amandiers

Lotissement Bronzini - Bastio

Casa Allegria - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 23 janvier 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : A SULANA

Siège social : 7, Allée des Amandiers, Lotissement Bronzini, Bastio, Casa Allegria, 20600 Furiani

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : Quatre vingt dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Maria Paola, Antonia Colombani, demeurant 7, Lotissement Bronzini, Casa Allegria, 20600 Furiani

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. à Bastia en date du 25/01/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.D.C

Forme : SASU à Capital Variable

Capital : 1000 euros

Siège social : Coworking La Chapelle - Impasse Capanelle - Route de Ville - 20200 Bastia

Objet : Vente de vêtements ;

Vente de prestations numériques.

Durée : 99 ans

Président : GRAZIANI Alicia demeurant Chez Coworking La Chapelle, Impasse Capanelle, Route de Ville, 20200 Bastia.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 09



Etude de Maître François TAFANI, Notaire à Ventiseri (Haute-Corse), Travo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 23 janvier 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination sociale : FLOMARI.
Siège social : Porto-Vecchio [20137] - Lieu-dit Lenza Longa - Route de Ben-ciugnu.

Durée : 99 années
Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).

Les apports sont en numéraire. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Florent Nicolas Claude ROUX, demeurant à Vescovato [20215], Lotissement Maddalena 13, Torra. Et : Madame Marine Simone Denise DURET, demeurant à Porto-Vecchio [20137]

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 10

CORSE MARBRERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Route du Cimetièrre "Le Mamelon", 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORTE du 26 janvier 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CORSE MARBRERIE
Siège : Route du Cimetièrre - "LE MAMELON" - 20250 Corte
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20.000 euros
Objet : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la transformation, la valorisation et la pose de pierre, granit et marbre et tous matériaux issus de gisements de matières premières ; Mise en œuvre et réalisation de constructions de tous monuments funéraires, salles de bain, cuisines, revêtements extérieurs et intérieurs, et tous travaux de maçonnerie en relation avec la pose de pierre, granit et marbre.

La publicité sur tous supports.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Léria, Marie LANFRANCHI, demeurant Lieu-dit A Noce, 20242 Vezzani

Directeur Général : Monsieur Jean Pasquin LANFRANCHI, demeurant Lieu-dit A Noce, 20242 Vezzani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, en date du 20 janvier 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE : MARTINI PLOMBERIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000€, dont le Siège social est 387, Strada di e Vigne, Ldt Orinajo, 20232 Oletta, ayant pour objet : Les travaux d'installation, de dépannage, de maintenance, d'entretien et rénovation dans les domaines suivants du bâtiment : plomberie, eau ; gaz, chauffage, systèmes de climatisation et équipements thermiques électricité, ventilation pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme Président, Monsieur MARTINI Thierry demeurant au Strada di e Vigne, Ldt Orinajo, 20232 Oletta, pour une durée non limitée.

Directeur général : Il a été nommé comme Directeur Général, Monsieur MARTINI Hervé demeurant au Ldt Piovannaccia, 20253 Barbaggio pour une durée non limitée.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PIEDIGRIGGIO, du 21 décembre 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCH
Siège social : Place de la Fontaine, 20218 Piedigriggio

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : 400,00 euros

Gérant : Monsieur Mehdi Youssef SCHMITT, demeurant à PIEDIGRIGGIO [20218] Place de la Fontaine, né à COLOMBES [92700] le 15 février 1989.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, le Gérant.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Propriano en date du 30 janvier 2023, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JCC,
SIEGE SOCIAL : A Funtana du Frusteru, 20110 Propriano

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 € [Mille euros]

GERANCE : Madame QUILICHINI Olivia, Marie, Paule, épouse FAVEROT, demeurant : A Funtana du Frusteru, 20110 Propriano ; Monsieur FAVEROT Freddy, Francis, demeurant A Funtana du Frusteru, 20110 Propriano.

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA [20290] du 25 janvier 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : NAUTIQUE PRESTIGE
Siège : Lot n°189, La Marana, 20290 Lucciana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros
Objet : Achat, vente et location de bateaux de plaisance.

Transmission des actions : **Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La Société dénommée «ROCCABIANCA», société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis Lot n°189, La Marana, 20290 Lucciana, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 821.460.789, représentée par Monsieur Marc, Pascal ROCCABIANCA
La Société sera immatriculée au RCS Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 15



SAS SOCOTRI
Expert-Comptable
20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SASU LE GABRIEL, au capital de 1000 €. **Siège :** CHEZ SCI AZUR, RESIDENCE LES 3 PERLES, 20145 SARI-SOLENZARA. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO. **Objet social :** La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : * Création et exploitation d'appartements hôtel avec prestations para hôteliers.

* L'exploitation, la mise en valeur, l'administration, la location et la gestion directe ou indirecte de résidences de tourisme, de résidences hôtelières ou para-hôtelières, d'hôtels ainsi que toutes activités annexes ou connexes, et d'autres biens immobiliers dont elle a la jouissance ou dont elle est propriétaire. * Les activités d'entretien corporel telles que celles fournies par l'exploitation d'un centre de bien être, spa, hammam, soins esthétiques. * Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Didier GULLI, demeurant Ld Pielza, 20240 Solaro.
Directeur Général : Monsieur Patrice GULLI, demeurant Ld Pielza, 20240 Solaro.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'île-Rousse en date du 11/01/2023, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AGHJU,
SIEGE SOCIAL : 3, rue du Général Graziani, 20220 L'île-Rousse

OBJET : La petite restauration, la vente de plats à emporter

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros
PRESIDENT : Madame Maryline GIUNTINI demeurant 29, Hameau de Pietralba, 20256 Corbara,

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Frédéric GIUNTINI demeurant 29, Hameau de Pietralba, 20256 Corbara,
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes, en date du 16/01/2023 :

DENOMINATION : ANDREANI ARCHITECTES
FORME : Société par Actions simplifiée Unipersonnelle d'Architecture

CAPITAL : 5000 euros
SIEGE SOCIAL : 22, Les Terrasses du Levant, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

DUREE : 99 années
GERANCE : Madame Pauline, Marie ANDREANI demeurant Lieu-dit Foce d'Olmo, 20170 Carhini [Corse-du-Sud]
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 31/01/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RPEG
Siège : Lieu-dit U Castagnu, RD42, 20230 Linguizzetta
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros
Objet : Travaux d'électricité générale du bâtiment, Pose de bornes électriques système de vidéosurveillance ; Travaux de petite maçonnerie,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Bastien, Bernard, Fabrice PISCHEDEA, demeurant Lieu-dit U Castagnu, RD 42, 20230 Linguizzetta,
Directeur général : M. Nicolas, Paul ROSSI, demeurant Maison Communale, 20230 Canale Di Verde,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

**MODIFICATION
GERANT**

N° 19

SCP A FURESTA

Cabinet U RENOSU

Villa Achilli - 20240 Ghisonaccia

Siren : 314 328 030 RCS Bastia

Aux termes de la décision collective des associés prise dans les conditions de majorité du titre III article 12, alinéa 3 des statuts, en date du 5 novembre 2021, il a été procédé à la nomination de deux nouveaux Co-Gérants Madame WALKER Sandra, Monsieur STREITLEIN Helmut et à l'approbation de la démission de Monsieur STUTT-MANN Ralf. La SCP A FURESTA est désormais cogérée par Madame HELLEBRAND Elvira, Madame WALKER Sandra, Monsieur STREITLEIN Helmut et Monsieur LE MAO Roger.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 20

SANCHEZ ET CIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6560,00 euros

Siège social :

Zone Industrielle Panchetta

Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino

R.C.S. 311769137

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2022, la collectivité des associés a nommé Monsieur Jean-Marc SANCHEZ, demeurant Route d'Alata, Fusajoli, 20167 Alata, et Monsieur Alain GIAGHEDDU demeurant Résidence Parc Azur, Immeuble l'Albatros, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO, Co-Gérants de la Société pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Martine VENTURI démissionnaire.

La Gérance,

ARENA BAR

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 7622 euros

Siège : 9, Bd Général de Gaulle

20200 Bastia

RCS B 333 843 001

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Bastia du 23/01/2023. M. Patrick AUTES demeurant Ldt Salto Canino, 20222 Brando a été nommé Gérant de la société à compter du 23/01/2023, en remplacement de M. Olivier AUTES gérant démissionnaire.

Pour avis,

N° 22

EARL AMC

Capital : 59.100 €

Siège : Serra Piana

20230 Linguizzetta

RCS Bastia 790 903 314

**CESSION DE PARTS
MODIFICATION
DE LA GERANCE**

L'AGE en date du 30/12/2022 a agréé M. VARIOT Jonathan, né le 06/09/1988, demeurant à Serra Piana, 20230 Linguizzetta, en tant que cessionnaire et l'a nommé Gérant avec effet au 01/01/2023 en remplacement de M. VARIOT Dominique, cédant et démissionnaire.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 23

VILLA MONTELEONE

Société En Nom Collectif

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lotissement de Trova

20167 Alata

834 011 405 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 15 juin 2022 et à compter du même jour, il résulte que le siège social a été transféré de Lotissement de Trova, 20167 ALATA à AJACCIO [20090], Zone Artisanale [ZA] du Stiletto, Espace Lupecia. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 24

ERA NOVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Allée des Fleurs

20600 Furiani

895 142 750 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social au Allée des Fleurs, 20600 FURIANI au Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

ISULA SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social :

32, Boulevard Fred Scamaroni

20000 Ajaccio

537.791.717 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 20/12/2022 à 14:00:00, de Ajaccio [20000], 32, boulevard Fred Scamaroni à Ajaccio [20000], Quartier Balestrino, Résidence les Aloès, Bât. E. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 26

CIT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Allée des Fleurs

Route du Stade, 20600 Furiani

842 803 728 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 23/12/2022, la gérance de la société à responsabilité limitée CIT a décidé de transférer le siège social du Allée des Fleurs, route du Stade, 20600 FURIANI au Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

D AND B

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Allée des Fleurs

20600 Furiani

531 707 719 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ALLEE DES FLEURS, 20600 FURIANI au Lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

COREJPM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, rue Sergent Casalonga

20000 Ajaccio

805 393 022 RCS Ajaccio

Suivant décision du 30 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2, rue Sergent Casalonga, 20000 AJACCIO au 16, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO à compter du 30 janvier 2023, et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

DI RUSSO ET ASSOCIES
Société d'avocats
62, rue Sainte
13001 Marseille
avocats

199 PRADO

SCI au capital de 1440

Siège social : Les Oréades

Chez M. Christophe CASTELLANI

136, rue du Commandant Rolland

13008 Marseille

RCS Marseille 433 065 091

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de Marseille 13008, Les Oréades, chez Mr Christophe CASTELLANI, 136, rue du Commandant Rolland, à Ajaccio 20000, Le Colisée C3, Résidence Collines du Salaro, à effet du 14 novembre 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le gérant de la société est : Mr Christophe CASTELLANI, né le 1er janvier 1967 à AJACCIO, de nationalité française, domicilié à Marseille 13008, Résidence Les Oreades, 136, rue du Commandant Rolland. La société a pour objet : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation. Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 30

CORSE INCENTIVE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Allée des Fleurs

Route du Stade, 20600 Furiani

502054125 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CORSE INCENTIVE a décidé de transférer le siège social du Allée des Fleurs, Route du Stade, 20600 FURIANI au LIEU-DIT ARDISSON, RN 193, 20600 FURIANI à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

LAURA SANTONI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit E Casette

Allée du Melo, 98bis, 20600 Furiani

919932095 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2023, la Présidente de la société par actions simplifiée LAURA SANTONI, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit E Casette, Allée du Melo, 98bis, 20600 FURIANI au Centre Commercial le Polygone, 20600 Bastia à compter du 30 janvier et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 32

CORIN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 21.905.184 €
Porté à 23.314.220,16 €
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia
337 921 860 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 31 décembre 2022 et du procès-verbal des décisions unanimes du Président et du Directeur Général en date du 31 décembre 2022, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 1.409.036,16 € par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1.184.064 actions composant le capital de la société, de 18,50 € à 19,69 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
* Ancienne mention :
Capital : 21.905.184 € divisé en 1.184.064 actions de 18,50 € chacune.
* Nouvelle mention :
Capital : 23.314.220,16 € divisé en 1.184.064 actions de 19,69 €.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 33

IT CONSULTING INVEST

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
27, Rue Docteur Dell Pellegrino
Immeuble Le Porto, 20000 Ajaccio
893 923 987 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

En vertu d'une décision de l'associée unique en date du 25 janvier 2023, il a été constaté la réduction du capital social de 1.000,00 euros à 400,00 euros par rachat et annulation de parts sociales, et de modifier la valeur des parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :
Le capital est fixé à 1.000,00 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune, entièrement libérées.

* Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 400,00 euros. Il est divisé en 40 parts sociales de 10,00 euros chacune, entièrement libérées.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

« SCI TRAMICA

SCI au capital de 500 €
Siège social : Moriani-Plage
Villa Le Petit Trianon
20230 San-Nicolao
RCS Bastia 530072693

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 05/12/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 500 à 500500 € à compter du 06/01/2023. Modification au RCS de Bastia. »

N° 35

LOU MAR

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Porté à six cent quarante-trois mille six cents euros (643.600,00 €) euros
Siège social : Résidence les Amandiers
Rue Commandant Biancamaria
Bâtiment D1 - 20090 Ajaccio
918987017 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 26 janvier 2023 que le capital social a été augmenté de six cent quarante deux mille six cents (642.600,00) euros par voie d'apport en nature de la pleine propriété de 23.800 parts sociales de la société dénommée TSC. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille (1000 euros).

* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à six cent quarante-trois mille six cents euros (643.600,00 €) euros [six cent quarante-trois mille six cents euros (643.600,00 €) euros].

L'avis de constitution de la société a été publié dans INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ICN le vendredi 2 septembre et 9 septembre [double numéro] (lieu de publication : CORSE) et au BO-DACC [n° n° 20220178 du 14/09/2022, annonce n° 244].

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

VIA INVEST

SARL au capital de 1.000.000 €
Réduit à 500.000 €
Siège social : Lieu-dit Brancala
20290 Lucciana
RCS Bastia 306 605 676

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/11/2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 20/01/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 500.000 Euros, pour être ramené de 1.000.000 Euros à 500.000 Euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

* ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à un million (1.000.000) d'euros."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000) euros."

Pour avis, La Gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 37

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Par ASSP du 1/1/2023, Jeanne Brigitte Eliane Bellotti, née Panzani, 20122 Quenza, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 324 875 277 a donné en location-gérance à Catherine Onzon, demeurant Valli di Corti, 20131 Pianotoli-Caldarelo, un fonds de commerce Bar-pizzeria " Bar des Sports " sis, rue Etori, D 420, Quenza [20122] à compter du 1 janvier 2023 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1/1/2023.

N° 38

socotri

SAS SOCOTRI

Résidence Le Davince
Strada-Nova - 20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

Le 23/01/2023, la société L&A GAZELLE, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est à GHISONACCIA [20240] - ROUTE D'ALZITONE et en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, a : Par acte sous seing privé en date à GHISONACCIA du 23/01/2023, pris en location-gérance auprès de Monsieur MURGIA Frédéric, entrepreneur individuel, ayant son siège à GHISONACCIA [20240] - RN 198 et immatriculé au RCS de BASTIA sous le n°441992195, un fonds de commerce de débit de boissons, glacier et sandwicherie connu sous l'enseigne « LA GAZELLE » à GHISONACCIA [20240] - RN 198, pour une durée d'1 an et 8 jours, renouvelable entre les parties pour une période d'une année par avenant à compter du 31/01/2024.

N° 39

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/2021 à PROPRIANO, la location gérance du fonds de commerce de Restaurant, débit de boissons situé à 26, Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO, connu sous le nom de "Le Cabanon" ; Consentie par Monsieur PASQUINI Lionel, demeurant 51 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO et Monsieur GIANETTI Sébastien, demeurant Route de Viggianello, Lieu-dit Tisoggio, 20110 PROPRIANO à la SAS LE TOUT BLEU, au capital de 1000 euros, dont le siège social est 26, Avenue Napoléon, 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 834 798 043, a été prorogée pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2021.

Pour avis, le locataire-gérant.

N° 40

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à du 02/01/2023 à Brando. Mme Corinne PALAUQUI demeurant Pian di Fora, 20222 Brando. A donné en location gérance : À Mme Jeanne-Marie PALAUQUI-MONDOLONI demeurant à Erbalunga, 20222 Brando. Un fonds de commerce de restauration de type traditionnelle à l'enseigne IND E NOI sise et exploité à Brando 20222, pour une durée de 3 ans à compter du 02/01/2023, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 41

U STAMPU DI CORSICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
14, Rue du Général de Gaulle
20137 Porto-Vecchio
910 778 182 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Restauration, snack, pizzeria, crêperie et bar à tapas et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 42

socotri

SAS SOCOTRI

Résidence Le Davince
Strada-Nova - 20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

LA BOUTIQUE U MASSICCIU

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Alzitone
RT 10 - 20240 Ghisonaccia
902 336 148 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 30/12/2022, il a été décidé l'adjonction d'une activité à l'objet social, à compter du 30/12/2022, suit : « Salon de thé, vente et dégustation de thé, café, chocolat sur place, vente et dégustations de pâtisseries, viennoiseries, sandwicherie, snacking, crêpes, gaufres, glaces, et vente de boissons conformément à la réglementation en vigueur. Ventes sur place ou à emporter de produits alimentaires destinés à la consommation et d'une façon générale, toutes prestations liées à la vente de produits alimentaires. » Le reste de l'article est inchangé Modification au RCS de Bastia.

N° 43

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT TRANSFERT DE SIÈGE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes d'une décision collective en date du 28 décembre 2022, de la société BELVEDERE société civile, dont le siège social est Immeuble Le Colisée, Bâtiment C1, Route du Salaro, 20000 Ajaccio, RCS N°398 844 217, il a été décidé : - Monsieur RIPA Stéphanou né à LECCE Italie le 7 octobre 1971 et demeurant à ROME Italie, Via ABATE DI TIVOLI, a été nommé Gérant de la Société à compter du 28/12/2022, en remplacement de Monsieur Pierluigi VIGNUZZI, demeurant Via BRACCIANO 51, ROMA Italie. - De transférer le siège social de la société d'AJACCIO 20000, IMMEUBLE LE COLISEE, BÂTIMENT C1, ROUTE DU SALARIO à BONIFACIO 20169, Ile de Cavallo, Bât. F, Village des Pêcheurs et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. - Du changement de dénomination de la société, ancienne BELVEDERE, nouvelle BELVUE et de modifier l'article 3 des statuts.

Mentions seront faites au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 44

SAGA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 35.834,36 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Lieu-dit Pinonu, 20137 Porto-Vecchio
352 077 945 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022, M. Mathieu GROSSI, domicilié Résidence Casaluna, 20290 BORGIO, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de M. André AGOSTINI, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Pour avis, Le Président.

L'AMICIZIA

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
Chez Monsieur Joël SCANIGLIA
Macinaggio, 20248 Rogliano
831 400 825 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a décidé :

- La transformation de la Société en Société en Nom Collectif à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000,00 euros.

Monsieur Joël, Laurent SCANIGLIA, Président, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société en nom collectif, la Société est composée de deux associés en nom :

Monsieur Joel, Laurent SCANIGLIA, demeurant 20248 MACINAGGIO [20], Madame Alicia, Philomène, Thérèse BOSCHIAN, demeurant Chez Monsieur Joseph Constant, Marine de Pietracorbara, 20233 PIETRACORBARA. Elle est dirigée par un gérant :

Monsieur Joël, Laurent SCANIGLIA, demeurant 20248 MACINAGGIO [20], - La modification de la dénomination sociale de la Société, afin que celle-ci devienne « L'AMICIZIA ».

- La modification de l'objet social de la Société, à compter du 20 décembre 2022, afin d'exercer les activités suivantes : Débit de tabac, détaillant Française des Jeux (FDJ), loterie et grattage, cartes téléphoniques et de prépaiement, papeterie, livres et carterie, timbre-poste et timbre-amende, photocopies, souvenirs et confiserie, articles pour fumeurs et articles de plages.

Pour avis,
Le Gérant.

TRANSSP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Route de l'Aéroport
Bt JLL - 20290 Lucciana
887 755 361 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16/01/2023 a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de collecte et de transport de déchets toxiques et non toxiques, et tout dépannage mécanique et froid, à compter du 16/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de remplacer à compter du 16/01/2023 la dénomination sociale TRANSSP par TRANS SP et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du Route de l'Aéroport, Bt JLL, 20290 Lucciana, au 178, Hameau de Costa - AJA Rossa - 20290 Campile, à compter du 16/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,
La Présidente.

**MODIFICATION DE DIRIGEANT**

Aux termes d'une décision de l'associée unique de la société Laboratoire LMC - SAS au capital de 10.000 euros - Siège social : Lieu-dit Olivaggio - Lot 9 - 20117 ECCICA-SUARELLA - RCS AJACCIO 811 324 219 - en date du 01/01/2023 : CFM Holding, SAS au capital de 711.520 euros, dont le siège social est Lieu-dit Olivaggio - Lot 9 - 20117 ECCICA-SUARELLA, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 948 218 136, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Charlotte PRIOU, démissionnaire.

Pour avis, La Présidente.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 48

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M. Khirat Kamel
Résidence Diane - Bât C
BP 39 - 20270 Aléria

Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
RM Bastia : N°522 499 565
Date de cessation des paiements : 28/12/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 49

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Médiasat & Music 2B [SAS]
Avenue Christophe Colomb
Résidence Caroline - 20260 Calvi

Activité : Dépannage et vente d'articles électriques, électroniques et électromécaniques. Vente mobiliers, canapés, literie, décoration intérieure, aménagement intérieur, vente et pose de dressing, cuisine et salle de bains

RCS Bastia : B 497 886 234, 2007 B 209
Date de cessation des paiements : 17/01/2023

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

CF Constructions [SARL]
Bâtiment D2 - Résidence Revico
20290 Borgo

Activité : Maçonnerie générale, fondations, terrassement, revêtement des murs et sols, piscines en dur
RCS Bastia : B 895 169 647, 2021 B 228
Date de cessation des paiements : 22/12/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 51

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SAS Bella Vista [SAS]
Le Fort - 36, Quai Saveriu Matra
20270 Aléria

Activité : Restauration sur place et à emporter
RCS Bastia : B 852 519 263, 2019 B 537
Date de cessation des paiements : 14/12/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 52

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a modifié le plan de Redressement Judiciaire de :

Canioni Christophe Tiburce
5, boulevard Hyacinthe de Montera
"Anima Corsa - Stampa Leone"
20200 Bastia

Activité : Auberge
RCS Bastia : A 378 478 440, 90 A 263
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Pro & Co [SAS]-Lieu-dit Piano di Poraja
20233 Sisco

Activité : Achat et revente de probiotiques et compléments alimentaires. Préparation, stockage et livraison de produits pharmaceutiques et médicaux aux pharmacies et établissements médicaux

RCS Bastia : B 822 170 221, 2016 B 539
Date de cessation des paiements : 30/09/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Indjeans [SAS]
Casatorra
Résidence Santa Régina
20620 Biguglia

Activité : Le négoce, l'achat, la vente en magasin au détail et Internet, gros, demi-gros, de tous produits manufacturés et notamment d'articles textiles. L'organisation d'événements à caractère culturel, artistique et commercial
RCS Bastia : B 824 107 643, 2016 B 709

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Service Maintenance
Matériel Incendie [SARL]
Lieu-dit Ornaccio-20220 Monticello

Activité : La réalisation de tous travaux d'entretien, réparations, maintenance, pose ainsi que la vente de tout matériel incendie et matériel hydraulique.

RCS Bastia : B/448 709 535, 2005 B 207
A fixé la durée de ce plan à 8 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

PG Plomberie [SAS]

615, chemin Chinchini-20600 Furiani
 Activité : Travaux de plomberie générale, climatisation, chauffage

RCS Bastia : B 819 444 043, 2016 B 237

Date de cessation des paiements :
 13/12/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Taddei Mauro - Quartier Paese Nuovo
 Propriété Taddei - 20600 Bastia

Activité : Travaux forestiers, débroussaillage, élagage, vente de bois et liège
 RCS Bastia : A 410 062 905, 2011 A 221

Date de cessation des paiements :
 31/10/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Restaurant des Anges [SARL]

Quartier Landry, 20260 Calvi

Activité : Restaurant, débit de boissons,
 licence IV Cat. [Loueur de fonds]

RCS Bastia : B 792 875 650, 2013 B 237

Date de cessation des paiements :
 26/10/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

JDTP [SARL]

Lieu-dit Partine

20200 Santa-Maria-di-Lota

Activité : Revêtements de sols, tous travaux du bâtiment, VRD, construction de maisons individuelles, peintures, menuiseries, bureau d'études, conseil

RCS Bastia : B 820 177 210, 2016 B 336

Date de cessation des paiements :
 08/11/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**VOTRE ACCÈS
 AU REGISTRE
 DU COMMERCE
 ET DES SOCIÉTÉS !**

infogrefe.fr
 Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 24/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Bastia B.T.P [SAS]

241, Rue Paratojo - Bât A

Résidence Parc Manceau

20200 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale comprenant la construction ou la rénovation de tous immeubles

RCS Bastia : B 838 508 141, 2018 B 248

Date de cessation des paiements :
 01/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 31/01/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la Société :

Komptoir Café [SARL]

11, rue Sisco - 20200 Bastia

Activité : Restaurant [PR], vente de boissons non alcoolisées

RCS Bastia : B 750 782 344, 2012 B 191

Date de cessation des paiements :
 06/09/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 62

AECN

ASSOCIATION DES GREFFES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

« SCI GUADELLU »

Société Civile Immobilière

Capital : 914.69 Euros

Siège social : 2, Boulevard Paoli

20200 Bastia

RCS Bastia 950 356 816

Par décisions extraordinaires en date du 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation par les associés ; ils ont mis fin au mandat du gérant de Monsieur NINU Marc ; ils ont nommé NINU Marc demeurant à VILLE-DE-PIETRABUGNO [20200], Villa 41, PALAGACCIO en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2, boulevard Paoli, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 63

AECN

ASSOCIATION DES GREFFES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

« SCI GUADELLU »

Société Civile Immobilière

Capital : 914.69 Euros

Siège social : 2, Boulevard Paoli

20200 Bastia

RCS Bastia 950 356 816

Par décisions extraordinaires en date du 16/01/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur NINU Marc, demeurant Villa 41 - PALAGACCIO - 20200 BASTIA pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de clôtures seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Radiation au RCS de Bastia.

SALVADOR

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Ritolaccia

Santa Barbara, 20100 Sartène

538 779 448 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Manuel Salvador SA DA COSTA, demeurant 38, A Funtana di U Frusteru, 20110 PROPRIANO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Ritolaccia, Santa Barbara, 20100 SARTENE, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 65

O.R.S

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000.00 euros

Siège social : Domaine de Caranella

Route de Cala Rossa - Lecci

20137 Porto-Vecchio

R.C.S Ajaccio 394 819 262

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2022, les actionnaires ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain LEGOUT demeurant 12, rue de Bapaume, 94130 NOGENT SUR MARNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations la liquidation à compter du jour de la dite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

N° 66

SCI U SOGNO

Société Civile Immobilière

Siège social : Talasani [20230], Village

Capital social : 762,25 euros

RCS Bastia 429 488 190

Par assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2023 la société SCI U SOGNO constituée pour une durée de 99 ans à compter du 11 février 2000 a décidé sa dissolution anticipée à compter du 31 janvier 2023 et désigné Monsieur Michel Robert ETOURNEAU demeurant à TALASANI [20230], en qualité de liquidateur sans limitation de durée. Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixée à TALASANI [20230] au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant l'accord-cadre :

Communauté de Communes du Centre Corse
Z.A. - RT 50 - 20250 Corte

Téléphone : 04.95.47.04.04 - Télécopie : 04.95.33.06.92

Courriel pôle traitement des eaux : traitementdeseaux@cccentre-corse.fr

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Personne responsable de l'accord-cadre : Monsieur Antoine ORSINI, Président

de la Communauté de Communes du Centre Corse

Lieu principal d'exécution : Territoire intercommunal

Code NUTS : FR832

2. **Objet de l'accord-cadre :** Accord-cadre à bons de commande, tel que défini par l'Article L.2125-1 du Code de la commande publique de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, pour la réalisation de travaux, réparations et branchements sur réseaux publics d'assainissement dans le cadre du périmètre intercommunal.
Classification CPV :

45232411-6 - Travaux de construction de canalisations d'eaux usées.

3. Procédure de passation de l'accord-cadre :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre sera confié à un titulaire unique ou à un groupement d'entreprises solidaires avec ou sans sous-traitants et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4. Mode de règlement de l'accord-cadre :

L'accord-cadre aura une durée maximale de trois ans.

Le montant maximum sera de 400.000 euros HT.

L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimum.

5. Date limite de réception des offres :

La limite de réception des offres est fixée au 6 Mars 2023 à 12 heures.

6. Délai de validité des offres :

Les offres ont une durée de validité de 120 jours.

7. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la Commande Publique :

- lettre de candidature [DC1 ou forme libre] ;

- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] ;

* qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (imprimés datés de moins de 3 mois) ;

* qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux Articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;

* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés dans le domaine des réseaux d'eaux usées au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

* liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

* certificats de qualification professionnelle éventuels apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser les prestations demandées dans le domaine des réseaux d'eaux usées.

* qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée en présence d'amiante, dans le cadre réglementaire SS4 [obligatoire].

9. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1) La valeur technique de l'offre au regard de la méthodologie, des moyens techniques et humains décrits et proposés pour la réalisation de l'accord-cadre [50%] ;

2) Le prix des prestations [40%] ;

3) Le délai maximal du début d'exécution de chaque commande [10%].

10. Renseignements complémentaires :

Les concurrents pourront obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude en transmettant obligatoirement leur demande par voie électronique par l'intermédiaire du profil acheteur.

11. Instance chargée des procédures de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :

26 janvier 2023.

COMMUNE DE GALERIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - CARTE COMMUNALE

2ème parution,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté N° 2023/01, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de GALERIA, pendant une durée de trente-un (31) jours, à compter du Mercredi 1er Février 2023 de 09h00 jusqu'au Vendredi 03 Mars 2023 inclus à 12h00.

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI a été désigné Commissaire-enquêteur.

Il recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

* Le Mercredi 01/02/2023 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;

- Le Lundi 13/02/2023 de 09h00 à 12h00 ;

- Le Lundi 20/02/2023 de 09h00 à 12h00 ;

- Le Vendredi 03/03/2023 de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

Remarque : compte tenu de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, les gestes barrières sont recommandés.

Les pièces du dossier d'élaboration de la carte communale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront consultables en :

MAIRIE - 20245 GALERIA, aux jours et heures habituels d'ouverture :
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI de 9 H - 12 H.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Elles pourront également être adressées par correspondance à la Mairie de Galéria - 20245 GALERIA et seront remises à Monsieur le Commissaire enquêteur.

De plus, une version numérisée du dossier d'élaboration de la carte communale sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met également à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4421>

Les observations transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles doivent être adressées à l'adresse suivante : enquete-publique-4421@registre-dematerialise.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'élaboration de la carte communale et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Toute personne peut en outre, sur sa demande adressée à Monsieur le Maire de la commune et à ses frais, obtenir communication du dossier d'élaboration de la carte communale soumis à enquête publique avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 002/PI/2023

L'avis implique un marché public

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment agricole (bergerie, bloc de traite, laiterie et bureaux) ainsi que d'un hangar agricole de stockage avec aire de lavage

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique : Les moyens techniques et humains affectés à l'opération ainsi que les références dans le domaine, les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission

60% Prix des prestations

Remise des offres : 03/03/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/01/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maintenance et achat de pièces détachées pour les équipements incendie des camions citernes de la Collectivité de Corse (2 lots).

Numéro de référence : 2022-IDGM-0342

Date limite de remise des offres : 28/02/2023 à 15H00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2023.

AVIS DE MARCHÉ
APPEL D'OFFRES OUVERT

CCIC/DEF/2023.005
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Le choix d'un prestataire de service pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment CCI Formation Campus Borgo.

Lieu d'exécution :

Campus Formation Borgo - Valrose - 20290 BORGIO

Type de marchés : Marché de service.**Nomenclature Européenne CPV :**

79212000-3/Services d'audit.

Durée du marché :

A proposer par le candidat.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

IL S'AGIT DE REALISER UNE ANALYSE DETAILLEE DES DONNEES DU BATIMENT CAMPUS FORMATION AFIN D'OBTENIR UN PROGRAMME D'ECONOMIE D'ENERGIE INHERENTE AUX OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES TEXTES RELATIFS A LA TRANSITION ENERGETIQUE.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles, L.1 à L.6, R.2113-2, R.2124-1 ; R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4 et R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

MODE DE DEVOLUTION :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

L'avis concerne un marché public.**MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU DE REFERENCE AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT :**

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 150

LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE

ADRESSEES : Le Français

UNITE MONETAIRE UTILISEE : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr/>),

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
Pièces de Candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La liste de références sur les trois dernières années pour des prestations similaires ou équivalentes avec des organismes publics ou bien privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

* Le 06 mars 2023 à 10h.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * Des garanties financières,
 - * Des capacités techniques,
 - * Compétences et moyens professionnels,
 - * Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années avec des organismes publics ou privés.
- .../...

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Coût de l'Audit : 60%

* Délai de réalisation de l'audit : 40 %

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 6 MOIS

NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : 2023.005

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

ENVOI AU JOUE : OUI, LE 30 JANVIER 2023.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : LE 30 JANVIER 2023.

N° 72

COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE

Casamozza - 20290 Lucciana

Tél. 04.95.36.05.74

canc.compta@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**DU SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la CORSE convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2022, le samedi 18 Février 2023, à 10H00, au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes du dit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants et élection de nouveaux administrateurs.
- Cooptation de Mme FALCUCCI Michèle.
- Constatation de la variation du capital social.
- Orientation de la politique commerciale de l'O.P.
- Programme Opérationnel 2023/2025, MAC 2023 et MAS 2024.
- Approbation des comptes de ventes et frais de coopérative 2021/2022.
- Approbation des investissements de l'O.P.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à CASAMOZZA.

Le Conseil d'Administration,

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage



AVIS DE MARCHÉ

1. Identification de l'acheteur : Commune de LECCI - SIRET n°21200139000013
120, Stadonu di a Mirria - 20137 Lecci
Téléphone : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69
Adresse URL : <http://www.lecci.fr>
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr
2. Communication : Conformément aux dispositions des articles R.3122-9 et suivants du code de la commande publique, l'intégralité des documents de la consultation, des communications et de tous les échanges d'informations se trouvent sur le profil acheteur de la commune, à l'adresse URL suivante : <http://achatspublicscorse.com/> avec l'ensemble des fichiers modifiables [Word, Excel, PowerPoint].
Contact en Mairie de LECCI : M. BARLAM Frédéric - Téléphone : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69 - Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr
3. Procédure :
- 3.1. Type de procédure : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ouverte [Dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-1 du Code de la Commande Publique] qui fait suite à un marché du même type regroupant dans un même lot les deux lots faisant l'objet de la présente consultation.
- Numéros de MAPA :
- | Numéro | Numéro du marché |
|-----------|-------------------------|
| Lot N°11a | MAPA N° 202301EDMLOT11a |
| Lot N°11b | N° 202301EDMLOT11b |
- 3.2. Conditions de participation :
- Pour chacun des lots, les entreprises (individuelles ou en groupement) doivent présenter leur candidature [formulaire DC1] complétée par le DC2 ou le DUME démontrant :
- Leur aptitude à exercer l'activité professionnelle du lot concerné : voir liste établie par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, et en particulier l'article 1er de l'arrêté pour ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle,
 - Leur capacité économique et financière : Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles et part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du lot concerné. Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière : Le contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale [article L.241-1 du code des assurances]
 - Leur capacité technique et professionnelle du lot concerné : Certificats de travaux menés à bonne fin pour des collectivités publiques.
- 3.3. Technique d'achat : SANS OBJET
- 3.4. Date et heure limite de réceptions des plis : * Mercredi 01 mars 2023 avant 11h00
- 3.5. Réduction du nombre de candidats : SANS OBJET : Procédure ouverte
- 3.6. Possibilité d'attribution sans négociation : L'acheteur se réserve la possibilité, soit de négocier l'offre remise pour chacun des lots, soit d'attribuer chacun des lots sans négociation.
- 3.7. Présentation exigée de variantes : SANS OBJET
- 3.8. Critères d'attribution :
- Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :
- Critère 1 - Mémoire technique 30 points
 - Critère 2 - Prix du lot considéré 60 points
 - Critère 3 - Délai de réalisation du lot considéré 10 points
- Pour plus de détail, voir le règlement de la consultation.
4. Identification du marché :
- 4.1. Intitulé du marché : Le présent marché a pour objet les différentes prestations réparties en lots concernant les travaux d'extension et de réhabilitation partielle du groupe scolaire DELLY MARCHI. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.
- | Numéro | Désignation du lot | Code CPV |
|-----------|----------------------|------------|
| Lot N°11a | Plomberie Sanitaires | 45330000-9 |
| Lot N°11b | CVC | 45331000-6 |
- 4.2. Type de marché : Travaux allots
- 4.3. Description succincte du marché : Travaux s'insérant dans ceux de la création de bâtiments pour cantine, bureaux et classes supplémentaires ainsi que de rénovation partielle du groupe scolaire existant.
- 4.4. Lieu principal d'exécution du marché : Groupe scolaire DELLY-MARCHI à LECCI.
- 4.5. Valeur estimée de l'ensemble des lots :
- Total = 159.130,00 € HT
TVA = 15.913,00 €
Total TTC = 175.043,00 € TTC
- 4.6. Décomposition en tranches et réservation de tout ou partie du marché : SANS OBJET
5. Lots :
- Tous les lots sont à réaliser à l'adresse indiquée au § 4.4 et ont été estimés à :
- | Numéro | Désignation du lot | Code CPV | Estimation € HT |
|-----------|----------------------|------------|-----------------|
| Lot N°11a | Plomberie Sanitaires | 45330000-9 | 51.100,00 € |
| Lot N°11b | CVC | 45331000-6 | 108.030,00 € |
6. Informations complémentaires :
- La visite n'est pas obligatoire. Néanmoins, si les candidats veulent visiter le site, ils pourront le faire entre le 02 février et le 08 février 2023 après avoir pris rendez-vous auprès de la mairie de LECCI. Lors de cette visite, il ne sera répondu à aucune question. Si un candidat veut poser une question, il doit la poser sur le site <http://achatspublicscorse.com/> et la réponse sera fournie dans un délai de six (6) jours ouvrés. La date limite pour poser une question est fixée au 15 février 2023 inclus. La question posée et sa réponse seront alors consultables par tous les candidats.
7. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal Administratif de BASTIA
Villa Montepiano, 20407 BASTIA - Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Il est à noter que le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

DERNIERES MINUTES

N° 74

socotri

SAS SOCOTRI

Résidence Le Davince

Strada Nova - 20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

BOUCHERIE DE LA CASINCA

SASU en liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social : Lotissement Puretti
Bât A, Résidence Sampieru Corsu
20600 Bastia
822 289 161 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 16/11/2020, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Khalid OZAYO, demeurant Lot Puretti, Bât A, Résidence Sampieru Corsu, 20600 Bastia de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 16/11/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS de Bastia.

N° 75

socotri

SAS SOCOTRI

Résidence Le Davince

Strada-Nova - 20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

BOUCHERIE DE LA CASINCA

SASU au capital de 1000 €

Siège social : Hameau de Torra
20215 Vescovato-822289161 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 31/10/2020, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Khalid OZAYO demeurant Bassanese, bâti-coop, Bât B2, 20600 Bastia, et de fixer le siège de liquidation sis lotissement Puretti, Bât A, Résidence Sampieru, Corsu, 20600 Bastia où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 76

GAMBE-TORTE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524.49 €

Siège : LDit Gambe Torte, RD n°109
06580 Pégomas
RCS Grasse 402289060

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 30/06/2022, le siège social a été transféré au Lieu-Dit U RUMANELLU, 20270 Tallone, et ce à compter du 30/06/2022. Gérant : Jean Jacques LETHIEC, Lieu-Dit U RUMANELLU, 20270 Tallone.
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail ou autre de tous immeubles bâtis ou non bâtis.. Durée : 99 ans. Formalités au RCS Bastia.

N° 77



CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél. : 04.95.34.92.10

contact@cabinet-retali.com

EXTRAIT D'UNE REQUÊTE AUX FINS DE DECLARATION D'ABSENCE

Madame Marie BOTTACCI épouse SIMONPIETRI, née le 1 avril 1945 à VENZA ZOLASCA de nationalité Française, domiciliée Les terrasses de Fontanone, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO.

Ayant pour avocat Me Frédérique GENISSIEUX membre de la SCPA CABINET RETALI & ASSOCIES au Barreau de Bastia, y demeurant 39, Boulevard PAOLI - 20200 BASTIA.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE : Conformément à l'article 123 du code civil :

« Des extraits de la requête aux fins de déclaration d'absence, après avoir été visés par le ministère public, sont publiés dans deux journaux diffusés dans le département ou, le cas échéant, dans le pays du domicile ou de la dernière résidence de la personne demeurée sans donner de nouvelles.

Le tribunal, saisi de la requête, peut en outre ordonner toute autre mesure de publicité dans tout lieu où il le juge utile.

Ces mesures de publicité sont assurées par la partie qui présente la requête ».

Dès lors Madame Marie BOTTACCI a déposé auprès du Tribunal Judiciaire de BASTIA une requête aux fins de déclaration d'absence de Monsieur Joseph BOTTACCI, de nationalité française, né le 1er août 1936 à VENZA ZOLASCA qui a cessé de paraître à sa dernière résidence sise résidence CASA MEA à VENZA ZOLASCA depuis le 28 décembre 2002. Cette dernière demande au tribunal judiciaire de BASTIA de :

« CONSTATER que Monsieur Joseph BOTTACCI, de nationalité française, né le 1er août 1936 à VENZA ZOLASCA n'a pas réapparu au cours des dix années qui ont suivi le jugement constatant la présomption de son absence ;

En conséquence,
- DECLARER l'absence de Monsieur Joseph BOTTACCI, de nationalité française, né le 1er août 1936 à VENZA ZOLASCA ;
- PRESCRIRE le délai dans lequel la publication des extraits de la décision devra intervenir.

- ORDONNER la transcription du jugement à intervenir sur les registres des décès du lieu de la dernière résidence de l'absent ».

Je vous prie de considérer la présente comme un extrait de la requête ci-jointe au sens de l'article 123 du code civil.

Fait à Bastia, le 23 juin 2022.

N° 78

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°02 parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", du 27/01/2023, n°6962, concernant l'Acte de Constitution de la SARL SUD RETRO LOCATIONS.

* Il fallait lire :

Siège social : Villa « Ma Villa » Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

* En lieu et place de :

Siège social : Villa « Ma villa » 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.

Comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

Pour avis,

N° 79

RIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Lama
20218 Pietralba
878 934 97s RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2022, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de L'élevage de caprins, chèvres laitières et la vente de lait issu de cet élevage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 80

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 25 janvier 2023 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.

DENOMINATION : « L'ONDA »

SIEGE SOCIAL : Vescovato (20215) Village.

OBJET : Restauration traditionnelle et débit de boissons.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1.200 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.200 €

APPORTS EN NATURE : Néant.

PRESIDENCE : Monsieur Guillaume, Olivier, Paul-Marie GIAMARCHI, demeurant à VESCOVATO (20215), 57, Quartier Santa Croce, né le 31 janvier 1983 à BASTIA,

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Thomas, Vincent, Marc, Antoine PISANU, demeurant à LUCCIANA (20290) Résidence Palazzu Sulanu, né le 08 juin 1990 à MARSEILLE et Monsieur Sylvestre, Christophe Poli, demeurant à VESCOVATO (20215) Village, né le 10 octobre 1991 à BASTIA.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 81

C5 INVESTISSEMENTS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Purettili
Rue Maréchal Juin, 20600 Bastia
818 993 156 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 24 janvier 2023.

L'associée unique personne morale de la société dénommée C5 INVESTISSEMENTS a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 24 janvier 2023.

La date d'effet fiscal étant rétroactivement fixée au 1er janvier 2023.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée C5 INVESTISSEMENTS au profit de la société dénommée ELC INVEST, associée unique personne morale de la société dénommée C5 INVESTISSEMENTS, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée C5 INVESTISSEMENTS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 82

DIGIACOMO CHARLES ET FILS

SARL au capital de 64.000,00 Euros
Siège social : Santa Giulia
20110 Propriano
R.C.S : Ajaccio 399 120 062

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022, Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Madame LECA Josette veuve DIGIACOMO, demeurant à Santa Giulia, 20110 Propriano, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Santa Giulia, 20110 Propriano, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 83

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", du 27/01/2023, n°6962, concernant la dissolution liquidation de la Société DEL-LAMARA.

* Il faut lire :

910 031 467 RCS Bastia.

* Au lieu de :

921 459 848 RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 84

GRISGIU

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 9, rue de la Porte Génoise
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
9, rue de la Porte Génoise
20137 Porto-Vecchio
837 801 059 RCS Ajaccio

L'A.G.O réunie le 31/10/2022 au 9, rue de la Porte Génoise, 20137 PORTO-VECCHIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Félix, Léo, Raphaël RAYMOND, demeurant Alzu di Gallina, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 85

AVIS

Suite à l'AGE du 31/01/2022, les associés de la SOCIETE IMMOBILIERE DE LA BALAGNE, SARL au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 307.524.678. dont le siège social est sis Baie de Sant Ambroggio - Lieu-dit Mazze Corte - Lumio - 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Sylvie SARTINI, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

ICN

Années légales
TRANSMETTEZ VOS FICHIERS
ANNONCES LEGALES

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes !
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle
14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

Gérer Modifier Ajouter à la story

J'a 2022

N° 86



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 1er octobre 1998, Madame Marie Toussainte ANDREANI, en son vivant retraitée, demeurant à PATRIMONIO [20253] Hameau Ficaja, née à PATRIMONIO [20253] le 8 mars 1924, décédée à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] le 16 novembre 2022 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sophie MAMELLI, Notaire à SAINT-FLORENT, le 16 janvier 2023 et la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 19 janvier 2023 et aux termes dudit acte il a été constaté que le légataire remplit les conditions de sa saisine. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Sophie MAMELLI, Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour insertion,
Le Notaire.

N° 87

RESTAURANT VISTA DI MARE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Agnarello
20166 Pietrosella

Siège de liquidation :

Lieu-dit Agnarello, 20166 Pietrosella
RCS Ajaccio 913 105 375

Aux termes d'une délibération du 31/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Renata MAKOWSKA-CASTILLO, demeurant Lieu-dit Agnarello - 20166 PIETROSELLA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Agnarello - 20166 PIETROSELLA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 88

ABN AUDIT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : 2, bd Paoli

20200 Bastia

750926297 RCS Bastia

Par décision du 26 décembre 2022, la société Gestion Expertise comptable Insulaire, Société à Responsabilité Limitée au capital de 115.145 euros, dont le siège social est 2, bd Paoli, 20200 Bastia, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 340606409 RCS Bastia a, en sa qualité d'associée unique de la société ABN AUDIT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société ABN AUDIT au profit de la société Gestion Expertise comptable Insulaire, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bastia. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia, Rond-Point De Moro Gafferri, 20200 Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier : Immeuble MAREVISTA

12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 89

AVIS

Suite à l'AGE du 30/09/2022 de la SOCIETE LUMIAISE DE CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS, SARL en liquidation au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 301.654.232. dont le siège social est Baie de Sant Ambroggio - Lieu-dit Mazze Corte - Lumio - 20260 CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Sylvie SARTINI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat.

La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 90



AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 15 Janvier 1996, Madame Marie Lucrèce Jacqueline CELERI, née le 20 Octobre 1943 à Toulon [Var] demeurant à BASTIA [20600] Résidence Laetitia, bâtiment 3, veuve de Monsieur Ange Toussaint TRISTANI, décédée à BASTIA [20200] le 31 Mai 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien POGGI, notaire à BASTIA [20200] 39, Boulevard Paoli, suivant procès-verbal en date du 19 Décembre 2022 dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BASTIA, le 22 Décembre 2022.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Pascal MARIE, notaire à La Valette Du Var, notaire chargé du règlement de la succession.

Pascal MARIE,

N° 91

CRYOCORPUS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 25.000 euros

Siège social :

1593, Route Inferieure de Cardo
20200 Bastia

Siège de Liquidation :

1593, Route Inferieure de Cardo
20200 Bastia

Rcs Bastia 819 753 484

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Nicolas ZAMMATARO, demeurant 1593, ROUTE INFÉRIEURE DE CARDO, 20200 BASTIA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1593, ROUTE INFÉRIEURE DE CARDO, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 92

AVIS

Suite à l'AGE du 31/01/2022, les associés de la SOCIETE LUMIAISE DE CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS, SARL au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 301.654.232. dont le siège social est sis Baie de Sant Ambroggio - Lieu-dit Mazze Corte - Lumio - 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Sylvie SARTINI, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

04 95 32 02 38

N° 93



AVIS

Par acte signé par voie électronique en date du 05/01/2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO, le 18/01/2023, Dossier 2023 00001106 référence 2A04P31 2023 A 00079, Montant des droits d'enregistrement : 80.310, Madame Marie Françoise GIUSTINIANI ép. COQUARD demeurant 20 Allée de la Plage, Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO, exploitant le fonds de commerce d'officine de pharmacie sis Résidence Harmonie, Molini Agosta, 20166 ALBITRECCIA, 400.659.603 RCS AJACCIO, a cédé à : La société PHARMACIE D'AGOSTA PLAGES, SARL au capital de 20.000 ayant son siège social Résidence Harmonie, Molini Agosta, 20166 ALBITRECCIA, 922.221.957 RCS AJACCIO, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, sis et exploité Résidence Harmonie, Molini Agosta, 20166 ALBITRECCIA, lui appartenant.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 31/12/2022. L'entrée en jouissance est fixée au 31/12/2022. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1.700.000 s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.580.000 et au matériel pour 120.000. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé, à savoir Résidence Harmonie, Molini Agosta, 20166 ALBITRECCIA et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance à la SELARL DCG FLG, 583, avenue du Prado 13008 MARSEILLE, séquestre des fonds.

Pour avis.



N° 94

RESTAURANT VISTA DI MARE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Agnarello
20166 Pietrosella

Siège de liquidation :

Lieu-dit Agnarello, 20166 Pietrosella
RCS Ajaccio 913 105 375

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Renata MAKOWSKA-CASTILLO, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, de son mandat de liquidateur, donnée à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CAROLINE COUSIN

TROUVER UN SENS À SA VIE, CE N'EST PAS INTERDIT



Photo DR via Caroline Cousin

Après avoir travaillé pendant plusieurs années en cabinet d'expertise comptable au sein d'un grand groupe, Caroline Cousin a décidé de changer de voie et de se reconvertir dans le coaching.

Entourée d'une équipe de professionnels du développement personnel et de la voie professionnelle, elle a créé à Ajaccio Ecllosion Accompagnement.

Une activité qui lui a permis de constater à quel point les crises récentes ont pu générer ou accentuer la recherche d'une vie qui a du sens.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

« Les 30-40 ans se demandent pourquoi, le monde étant si difficile, ils vont aller se rajouter une couche supplémentaire en se dirigeant vers un travail qui ne leur convient et ne leur correspond plus. »

Qu'est-ce qui vous a menée au métier de coach professionnelle ?

J'ai travaillé presque dix ans en cabinet d'expertise-comptable, ce qui m'a permis de constater ce qu'est la vie d'entrepreneur, ses difficultés et ses obstacles. À 30 ans, j'ai eu deux petites filles, deux grossesses très rapprochées. Le rythme de travail imposé par ce métier étant devenu trop soutenu pour ma famille et moi, j'ai décidé d'arrêter. C'était ma première reconversion, toute seule et sans accompagnement et j'ai choisi de postuler sur un poste de communicante. Mais je me suis rapidement retrouvée en souffrance dans l'entreprise parce que c'était très grand : j'arrivais d'un cabinet qui était très familial, chaleureux, en petit comité pour arriver dans le monde de la grande entreprise où je me suis un peu perdue dans la masse, avec un accueil pas trop sympa. Au bout de trois ou quatre ans je commençais déjà à me poser des questions. Même si je me suis amusée dans ce métier car j'y ai trouvé une facette de moi que je n'avais jamais fait vivre et que je n'avais jamais explorée ; j'ai découvert la photographie, la vidéo, le graphisme et j'ai aimé ça. Le métier en lui-même me plaisait mais pas l'entreprise, dans laquelle je ne vibra pas forcément, tout comme je ne me retrouvais pas dans ses valeurs. J'y ai souvent été freinée dans mes élans de créativité, mon potentiel n'y était pas exploité. Pour survivre à tout ça, je me suis impliquée dans des associations, et grâce à ma casquette de comptable, on a fait appel à moi pour sauver des associations qui étaient en danger financier. Et j'ai tenu le cap quelques années parce que je me suis énormément engagée dans l'associatif, également en humanitaire : je suis partie plusieurs fois en Afrique. C'est à cette période qu'on m'a fait découvrir le théâtre. Ça été une révélation, j'ai fait mes premiers ateliers de théâtre, mes premières scènes, une grande tournée dans des festivals francophones de théâtre. Je me suis éclatée et c'est ce qui m'a fait tenir tout ce temps dans cette entreprise dans laquelle je ne m'y sentais pas en harmonie, sans évolution. Jusqu'au jour où j'ai demandé à évoluer dans mon poste de communicante, que j'occupais depuis bientôt sept ans, et on m'a répondu je devais être contente et chanceuse et que pour le moment aucune évolution n'était possible. Je me suis questionnée, j'ai réalisé que j'occupais un des plus beaux postes de l'entreprise et que je ne me voyais pas retourner en arrière. Je pensais avoir fait le tour de l'entreprise, et à ce moment là j'ai décidé de faire un bilan de compétences, avec une psychologue du travail à Ajaccio. On a exploré un petit peu mon parcours et au bout du compte j'ai réalisé que ce qui me plaisait, c'est l'accompagnement. J'avais déjà aimé ça quand j'étais en cabinet, lorsque je me suis occupée des associations. Est alors arrivé le mot « aide » et la psychologue m'a dit qu'elle pensait que j'étais faite pour aider les gens mais pour moi, c'était très large. Donc j'ai continué mes recherches toute seule et je me suis dit, en fouillant, que c'était le coaching

qui me correspondait et je me suis formée pour obtenir mon diplôme de coach consultante certifiée.

En quoi consiste le coaching ?

À accompagner les gens. On est aux côtés des personnes et on les accompagne mais je ne les analyse pas. Je ne suis pas thérapeute, je ne reviens pas sur le pourquoi de leur histoire ni sur le pourquoi de leurs blessures. On est sur le aujourd'hui et comment on avance dans l'avenir, comment on se met en ordre de route, en action et en mouvement. Le coaching, c'est véritablement pour entrer dans le mouvement et agir. On est là pour les personnes qui se sentent perdues sur leur parcours, pour les aider à éclaircir leurs idées, leur point de vue et leur donner un regard extérieur. On les aide à faire un pas de côté et du coup ils ont un autre regard, tout neuf, sur leur histoire de vie et leur parcours. Donc on explore avec eux ce qu'ils aiment, ce qu'ils savent faire, comment ils se sentent dans leur vie, ça peut aller au-delà de la vie professionnelle. J'estime qu'aujourd'hui on a tous le droit d'avoir un travail dans lequel on s'épanouit ; mais ça ne veut pas dire que je travaille uniquement sur l'aspect professionnel, il n'y a pas la vie personnelle d'un côté et la vie professionnelle de l'autre, il y a la vie, tout court. Je fais donc en sorte que ces personnes trouvent un équilibre dans tous leurs domaines de vie -c'est-à-dire professionnel, personnel, loisirs, passions, vie de famille, vie sociale, sport, santé- et surtout qu'elles se retrouvent à l'intérieur de tout ça dans ce fameux équilibre. Et le but c'est de révéler leur potentiel et une fois qu'elles sont sorties de cet accompagnement, elles sont capables d'avoir les idées claires, de prendre des décisions, de connaître leur plan d'action sur ce qu'elles ont envie de faire, et d'agir. Je suis là pour aider à révéler un potentiel chez ceux qui ne croient plus en eux et ont besoin d'entendre qu'ils peuvent faire des choses, qui ont des forces, des talents et n'arrivent plus à voir tout ça en eux.

À l'inverse des générations précédentes, les reconversions professionnelles chez les 30-40 ans semblent de plus en plus répandues, comment peut-on expliquer ce phénomène ?

Il était très palpable avant le Covid mais la crise du Covid l'a accentué car cette situation a fait que les gens sont de plus en plus en quête de sens. Il faut savoir que depuis les années 70 il y a des millions et des millions d'emplois qui ont été créés, qui sont administratifs (managers sur managers, chefs sur chefs) et qui n'ont pas de sens, dans lesquels les employés se sentent perdus ou ne se sentent pas utiles. Et cela devient dur de se lever le matin et de trouver la motivation pour aller travailler. Aujourd'hui, les 30-40 ans se demandent pourquoi, le monde étant si difficile, ils vont aller se rajouter une couche supplémentaire en se dirigeant vers un travail qui ne leur convient et ne leur correspond plus ;

« Sur la base de mes accompagnements, je constate un pourcentage de 70 % de femmes et 30 % d'hommes. Sur le continent, je le constate chez mes collègues, l'écart entre hommes et femmes est moins important. »

même si cela leur convenait il y a trois ou dix ans, aujourd'hui, ils ont envie que cela colle à leurs loisirs, leur sport, leur vie de famille, d'avoir une vie en dehors de leur travail, de prendre du plaisir dans le personnel et le professionnel. Donc, les reconversions ont explosé ces deux dernières années.

Depuis la crise du Covid, le développement personnel semble s'être développé, comment cela se répercute-t-il sur le travail et son approche ?

Les gens ont tout simplement envie de se sentir bien. C'est un mal-être qui les pousse au bien-être et ils se questionnent de plus en plus : pourquoi ils ne vont pas bien, pourquoi ils ne se sentent pas bien, où est-ce que ça cloche ? Le salaire n'arrive plus en première position des critères intéressants d'un travail l'ambiance au travail arrive devant, tout comme le poste en lui-même. On croit à tort qu'on évolue dans une époque où les gens n'ont pas envie de travailler, sont des fainéants, mais non. Les gens ont juste envie de faire des choses qui leurs tiennent à cœur, de s'investir, de s'engager et faire des choses qu'ils aiment et on le constate bien. Et puis cette crise a permis une rotation d'emplois, comme on le constate beaucoup dans l'Education nationale et ses nombreuses démissions, tout comme il y a des personnes travaillant dans le secteur bancaire qui ne peuvent plus, par rapport à tout ce milieu commercial, et ont envie de donner de leur temps ailleurs. Les gens ont envie d'œuvrer différemment. Donc oui, le secteur du bien-être personnel a explosé parce que les gens ont envie de prendre soin d'eux, autant de leur santé physique que de leur santé mentale, et de se connecter à leurs émotions et à qui ils sont. Il y a une véritable prise de conscience sur l'existence ; l'envie de vivre sa vie et pas de la subir.

Vous êtes très présente sur les réseaux sociaux, en quoi est-ce un outil important pour votre travail ?

Quand j'ai quitté mon entreprise, j'ai demandé un congé de création d'entreprise ; c'était mon filet de sécurité, ce qui est important quand on se lance dans une reconversion : savoir comment on va se lancer, comment mettre sa famille en sécurité... Je suis partie avec un congé de création d'entreprise, j'ai été formée juste avant la pandémie et je me suis véritablement lancée pendant la crise sanitaire, mon seul moyen d'entrer en contact avec les gens, c'était le numérique. C'est un outil assez puissant, sans lequel je ne me verrais pas fonctionner aujourd'hui. La casquette de communicante que j'ai eue précédemment a un peu facilité les choses. J'aime montrer ce que je fais et ça me permet d'être connectée à ceux qui sont dans la problématique de reconversion. À travers ces réseaux, je leur apporte des clés, je me sers des lives, de la vidéo et c'est comme ça que je trouve une grosse partie de ma clientèle.

Constata-t-on plus de reconversions chez les femmes ou bien chez les hommes ?

Sur la base de mes accompagnements, je constate un pourcentage de 70 % de femmes et 30 % d'hommes. Sur le continent, je le constate chez mes collègues, l'écart entre hommes et femmes est moins important. Mais au niveau insulaire, le coaching professionnel est tout nouveau, il n'est présent que depuis peu et il y a malheureusement un souci au niveau de la reconnaissance de notre métier. Notre fédération est d'ailleurs en train de se battre pour que le métier soit valorisé. Lorsque je me suis installée en Corse, il y avait environ 3 ou 4 coachs professionnels et je suis une des seules qui œuvre dans la reconversion, qui est généralement effectuée par le biais des bilans de compétences. C'est également ce que je fais, avec des bilans de compétences, sauf que je pousse plus loin avec une vraie introspection, menant à parler aussi de la vie personnelle, pour obtenir un équilibre dans tous les domaines. Les hommes effectuent généralement leur reconversion seuls, et donc on ne le voit pas dans les chiffres car ils ne se font pas accompagner dans cette étape. L'homme assimile encore l'accompagnement à la thérapie alors que non, ça n'en est pas. Sur ce point, on a encore un gros travail de langage à faire pour identifier ce qu'est véritablement le coaching. Les femmes viennent plutôt dans une démarche de faire sens, car elles n'en trouvent pas dans leur travail, mais aussi parce qu'elles n'arrivent pas à concilier travail et vie de maman, souvent parce que ça bloque au niveau de leur direction. C'est là qu'on constate bien le poids de la charge mentale car elles n'arrivent plus à jongler entre l'exigence de leur vie professionnelle et celle de leur vie familiale. Pour elles, ça aboutit souvent sur des projets entrepreneuriaux.

Les entreprises semblent de plus en plus aptes à développer le bien-être au travail, comment cela se traduit-il au niveau insulaire ?

Les psychologues travaillent avec les entreprises sur l'évaluation de la qualité de vie au travail et beaucoup d'entreprises ont des services car maintenant c'est obligatoire. Les psychologues travaillent en lien avec les employeurs notamment sur les risques psycho-sociaux et au bien-être au travail. On associe un peu trop le bien-être au travail à des ateliers de sophrologie, naturopathie, diététique... C'est très bien, mais c'est surtout au niveau du poste qu'on cherche une qualité, lorsque je suis assis à mon ordinateur et lorsque je fais mon travail. On souhaite que le bien-être démarre de là. L'employé cherche à être écouté, entendu et reconnu. Ce manque de reconnaissance est flagrant donc le bien-être passe par-là, par l'écoute du salarié. C'est hyper simple, mais la première chose à enseigner à l'employeur dans le bien-être, c'est d'être à l'écoute de ses salariés car ce sont eux les premiers à exprimer ce dont ils ont besoin. ■

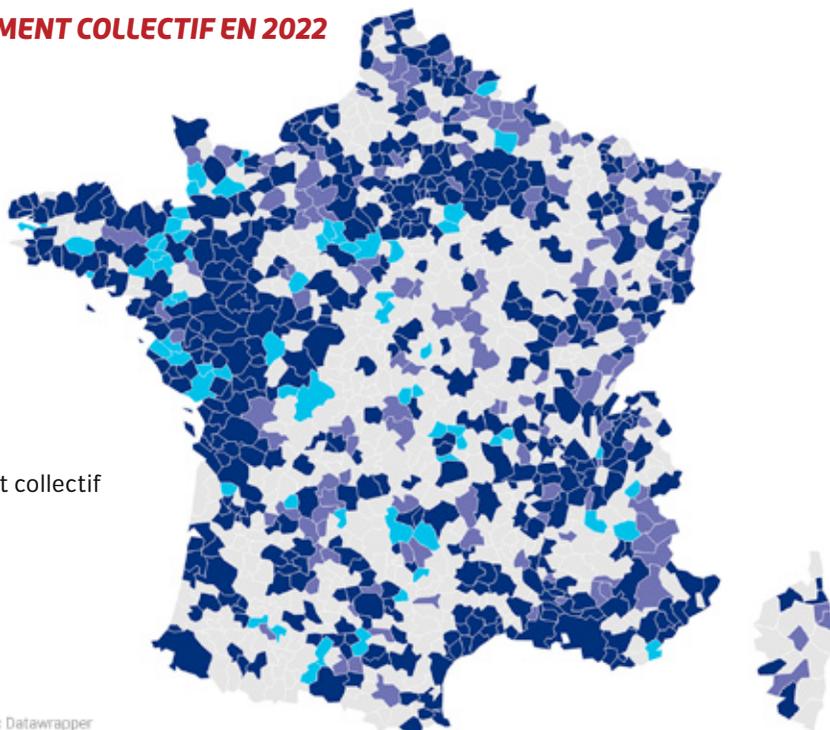
TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT

LES INTERCOMMUNALITÉS FACE À L'ÉCHÉANCE DE 2026

COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2022

Intercommunalités exerçant

- les deux compétences
- uniquement la compétence eau potable
- uniquement la compétence assainissement collectif
- aucune des compétences



Source: Intercommunalités de France, à partir de Sispea et Banatic • Créé avec Datawrapper

Le 1^{er} janvier 2026 au plus tard, les intercommunalités auront à exercer les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Mais des blocages subsistent encore.

Si certains élus ne cachent pas leur scepticisme, tel le sénateur de Corse-du-Sud Jean-Jacques Panunzi, une étude d'Intercommunalités de France indique que bien souvent le choix de différer ce transfert ne tient pas à une « posture d'attentisme » comme l'affirmait dernièrement la ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité.

Initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue sous le nom de loi NOTRe, le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes a pu, suite à la loi du 3 août 2018, être reporté sous certaines conditions au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Passée cette date, les communes ne seront plus compétentes. En 2022, selon une étude réalisée par l'association Intercommunalités de France,* 48 % des intercommunalités exerçaient déjà la compétence « eau potable » et 56 % la compétence « assainissement ». En Corse, la cartographie dressée par l'association indique que neuf intercommunalités avaient au moins une des deux compétences. Quatre exerçaient seulement la compétence en matière d'assainissement : les communautés de communes de la Costa Verde, de la Castagniccia-Casinca, du Centre Corse et de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, soit un total de 49 987 habitants concernés. Cinq exerçaient les deux compétences : la Communauté d'agglomération de Bastia, les communautés de communes Pasquale Paoli, de Maran-Golo,

de L'île-Rousse-Balagne, du Sartonais-Valinco-Taravo et la Communautés d'agglomération du Pays ajaccien, soit une population totale de 196 957 habitants concernés. Restent donc dix intercommunalités corse, représentant un total de 97 496 habitants, qui n'exercent encore aucune compétence. Le transfert de compétences suscite encore doutes ou réticences auprès de certains élus. Ainsi, par exemple, le 24 janvier 2023, lors de la séance des questions au gouvernement, Jean-Jacques Panunzi, sénateur de Corse-du-Sud, a interpellé Dominique Faure, ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité. « Les élus locaux ne veulent pas, à juste titre, que la compétence eau et assainissement soit gérée à l'échelle intercommunale, a-t-il affirmé. Les conseils municipaux souhaitent conserver ce levier, qui a aussi une dimension sociale. [...] Il faut tenir compte du fait que, dans les zones rurales, les coûts d'entretien par habitant des réseaux de distribution et de collecte ne sont pas les mêmes que dans les agglomérations. Comment une intercommunalité peut-elle gérer de façon efficiente ce type de difficultés ? Ne pas comprendre cette situation reviendrait à être hors-sol. »

REPÈRES *Sous l'effet du changement climatique, la recharge des nappes devrait diminuer de 10 à 15 % d'ici à 2070 souligne le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Dans le Sud-Ouest, cette diminution pourrait atteindre 30 à 50 %. Près de 40 % des réseaux d'eau potable ont plus de 50 ans, alors que leur durée de vie est comprise entre 60 et 80 ans. Le taux de rendement moyen des réseaux s'élève à 80,4 % en 2019, avec de fortes différences selon les territoires, et 20 % des réseaux ne respectent pas le rendement seuil. Le taux de renouvellement annuel des réseaux est de 0,66 %, ce faible taux devant être nuancé et analysé au regard de l'ancienneté des réseaux. L'Union des industries de l'eau et de l'environnement (UIE) chiffre le déficit d'investissement pour l'eau potable entre 776 millions et 3,6 milliards d'euros annuels sur les réseaux et usines. Selon le ministère de la Transition écologique, entre 0,1 et 4,8 milliards d'euros manquent par an pour faire face à la dépréciation du patrimoine eau potable et assainissement. Plus d'un million de foyers sont concernés par une facture d'eau d'un montant supérieur à 3 % des revenus du ménage et environ 400 000 personnes ne sont pas branchées à un réseau de distribution d'eau en France. ■*

Rappelant que, à l'initiative de Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, un texte d'équilibre y avait été voté le 23 février 2017 non pour supprimer le transfert, mais pour le rendre facultatif, selon le principe de compétence optionnelle, Jean-Jacques Panunzi souhaitait connaître la position du gouvernement sur cette proposition de loi et savoir s'il soutiendrait ce texte lors de son examen à l'Assemblée nationale, « afin de permettre aux communes de conserver leurs prérogatives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ». La réponse de Dominique Faure a été une fin de non-recevoir : « Aujourd'hui, en France, près de 11 000 services gèrent l'eau potable et plus de 12 000 l'assainissement collectif. Cet émiettement est un facteur d'inefficacité et de dilution de l'ingénierie, qui fait obstacle à la bonne connaissance du réseau, à son rendement et à sa bonne gestion » a-t-elle fait valoir en précisant que « le gouvernement ne souhaite pas revenir en arrière sur les transferts des compétences eau et assainissement » en ajoutant que les reports avaient suscité « de la part des collectivités récalcitrantes une posture d'attentisme, qui est préjudiciable à la bonne gestion de l'eau. »

Pour Intercommunalités de France, la gestion à l'échelle intercommunale est la bonne solution, en ce sens qu'elle « permet de construire un projet, de mutualiser des coûts, et d'être plus à même de faire face » à des enjeux environnementaux et sociaux « croissants ». Mais son étude, réalisée après enquête auprès de certaines intercommunalités, se garde bien d'évoquer « postures d'attentisme » et humeurs récalcitrantes. Si elle confirme que « La possibilité de reporter le transfert des compétences eau potable et assainissement a souvent été mobilisée par les communautés de communes », elle tend plutôt à indiquer que cette décision de surseoir reflète « des réalités différentes », ce report de transfert n'impliquant d'ailleurs pas nécessairement qu'il ne sera appliqué que contraint et forcé en 2026 : « des communautés de communes envisagent un transfert en 2023 ou 2024 voire ont déjà délibéré en ce sens, confirmant qu'il s'agit bien dans ce cas d'un report par besoin de temps supplémentaire de préparation, et non par opposition à une gestion intercommunale ». D'autres ont choisi d'effectuer un transfert à deux dates distinctes pour l'eau potable et l'assainissement, « permettant de se laisser

le temps de la préparation et de tirer les enseignements du premier, souvent l'assainissement collectif, pour faciliter le second ». Le report, précise l'étude, ne doit pas être interprété systématiquement comme le reflet d'un manque de préparation : « nombreuses sont les communautés de communes qui ont réalisé une étude de préfiguration mais ont décidé de reporter le transfert. Cette étude a d'ailleurs pu être le facteur explicatif du report, lorsqu'elle a souligné un sous-investissement. Pour autant, elles ont permis de faire évoluer la gestion de certains services. Celles-ci ont pu conduire à une plus forte mobilisation des élus et à l'augmentation des investissements lorsque des manques ont été identifiés, permettant d'envisager un transfert plus simple ».

Parmi les raisons les plus fréquemment citées pour justifier le report du transfert de compétences, la surcharge de dossiers pour l'intercommunalité entre 2017 et 2020 ; la crainte d'une augmentation du prix de l'eau du fait d'un patrimoine insuffisamment renouvelé ; des déséquilibres dans l'état du réseau entre les diverses parties du territoire, pouvant faire craindre des tensions entre élus, et la complexité technique et financière d'organisation du transfert. Complexité qui tient elle-même à différents facteurs tels que l'émiettement des modes de gestion, un territoire très étendu ou encore des différences tarifaires et d'investissement importantes. « Dans certaines communautés de communes, une heure et demie à deux heures de route sont nécessaires pour traverser le territoire. Dans d'autres, cohabitent régions communales, délégations de service public, syndicats infracommunautaires compétents sur l'une des compétences uniquement, syndicats couvrant des communes de plusieurs intercommunalités, voire hameaux sans réseau d'eau potable. La connaissance des réseaux est souvent limitée et nécessite des études importantes dans la perspective d'établir un programme d'investissements. » D'où, souligne l'étude, la nécessité de bien comprendre les raisons de ces reports pour accompagner au mieux les intercommunalités dans la démarche. De manière pédagogique, pour reprendre une expression en vogue... ■

Elisabeth MILLELIRI

*l'intégralité de l'étude est à consulter ici : www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/01/2022_transfert-competece-eau_V6.pdf



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

COMMENT S'APPELAIENT LES ANCIENS CORSES ?

UMBEH...



A SÒ:
T'AGHJU CHJAMATO TRENTA VOLTI,
AVALI A SUPPA HÈ FREDDA



Les «noms de famille» [en anglais surname] sont en quelque sorte des «surnoms», complément au nom unique qui correspond à ce que l'on appelle aujourd'hui «prénom». En Occident notamment ils sont dus à un ancêtre dont le «nom de baptême» est devenu héréditaire. Les familles corse MARTINI doivent certainement leur nom à un ancêtre [pré] nommé Martinu en langue locale corse, répertorié aux diverses époques sous diverses formes «officielles»: Martinus [latine ou latinisée], puis Martino [toscanne ou toscanisée], puis Martin [française]. Signalons aussi la fréquence de formes «hybrides», nées du contact linguistique entre la langue locale et les diverses langues [plus ou moins officielles et dominantes selon les époques] sont encore aujourd'hui en circulation [Etienucciu, Sgiambatti,]. Les spécificités du système corse de dénomination, transparaissent malgré la normalisation administrative de l'état civil, aujourd'hui et plus encore par le passé. Il faut faire certaines distinctions: l'ancêtre «éponyme» de telle ou telle famille n'est pas forcément l'ancêtre «initial», le plus anciennement attesté en Corse, ni le premier du nom, mais celui qui vivait

à une époque où s'est fait sentir la nécessité d'un deuxième nom. Ainsi on a Antone fils de Martino, ou Antone MARTINI. De même à l'origine du nom de famille CECCALDI il y a assurément un certain Ceccaldo.

En extrayant de la liste Insee (naissances entre 1891 et 1915) les 100 «noms de famille les plus portés» en Corse, on peut se faire une idée de la typologie onomastique en Corse (les différences avec l'annuaire téléphonique ne sont pas importantes pour les noms des premiers rangs). Les 100 noms de famille les plus fréquents peuvent être classés en trois grandes catégories selon leur origine: prénoms [85 %]; toponymes [13 %]; surnoms [2 %]. La prédominance des prénoms comme source des noms de famille est observée un peu partout; en Corse elle semble cependant atteindre des pourcentages considérables. Certains noms pouvant être classés dans plusieurs catégories: à la base du nom de famille CASANOVA il peut y avoir un toponyme du même nom [nombreux en Corse] mais Casanova est attesté comme [pré] nom au XVII^e siècle. Le nom de famille MOZZICONACCI coïncide avec le nom d'un quartier de Zicavo [2A] et rappelle d'autres topo-

La Corse se distingue aussi par la fréquence des noms de famille en rapport avec un nom de lieu, contrairement à ce qui se passe notamment en Toscane, où ce type de noms est inhabituel.

nymes [type Muzzicone en haute Corse: à Lainosa, Palasca, Vallica, Aghione]. Il a aussi été utilisé comme [pré] nom au XVI^e siècle, à une époque où la frontière entre surnom et prénom est particulièrement floue.

Quand nous disons que tel «nom de famille» [collectif, héréditaire] est issu d'un «prénom» [individuel], il s'agit en fait d'un «nom unique» médiéval ou plus récent, quelle que soit son origine, même si la forme a été précédemment utilisée comme nom collectif. Par exemple Iulius [qui évoque la gens Iulia de la Rome antique] est devenu nom personnel ou unique à l'époque impériale, et a été repris plus tard comme «nom de baptême».

«Dans une société où la division du travail était peu poussée, les noms de métiers n'ont guère été productifs: tout au plus quelques FERRARI ou FERRALI rappellent-ils le travail de la forge. C'est là une différence notable avec le continent italien ou français. Le moulin et le meunier auxquels on doit ailleurs tant de MOLINO, MOULIN [...] n'ont rien donné en Corse ou révèlent une origine extérieure» [F. Etori 1979]. Ajoutons que ce qui évoque un nom de métier est souvent un surnom, notamment pour les noms de famille qui rappellent un titre honorifique ou une fonction religieuse: si on reconnaît clairement dans le type ABBATUCCI la base qui correspond au français «abbé», la motivation peut être due à des caractères physiques ou psychologiques, à des comportements qu'on associe d'ordinaire à des hommes d'église. De même CONTI qui évoque un titre nobiliaire est plutôt un surnom (une personne au service d'un comte par exemple); COMITI (deux fois plus fréquent que CONTI en Corse) a la même origine (en latin comes, comitis signifie «compagnon» puis «comte»); il désigne en italien ancien un commandant de galère [la forme latinisée Comes est attestée en Corse au XIII^e siècle; une famille Comes vivait en Sardaigne au XIV^e siècle.: M. Maxia 2002]. On observera que si les surnoms sont vivaces en Corse [ils l'étaient beaucoup plus par le passé] ils sont à l'origine d'un nombre limité de noms de famille.

La Corse se distingue aussi par la fréquence des noms de famille en rapport avec un nom de lieu, contrairement à ce qui se passe notamment en Toscane, où ce type de noms est inhabituel.

Les textes anciens [officiels la plupart du temps] qui mentionnent des Corses permet de résumer l'évolution du nom unique moyenâgeux au système nom-prénom moderne. Une liste des premiers habitants du Cap Corse [V. Marchi Van Cauwelaert 2011] permet de savoir quels étaient les noms personnels en usage [aujourd'hui on dirait des «prénoms»]. La presque totalité des individus est identifiée par un seul nom, dont la forme est latine ou latinisante (en - us) et qui a donné des patronymes fréquents encore aujourd'hui: Albertinus [ALBERTINI]; Alegrinus [ALLEGRIANI]; Ansaldo [ANSALDI]; Benevenutus [BENVENUTI]; Bernardinus [BERNARDINI]; Bonacursus [BONACCORSI]; Galletus [GALLETTI]; Landorfinus. [LANDOLFINI]; Manonus [MANNONI]; Pasqualis [PASQUALI]; Ugolinus [UGOLINI]; Vechiolus [VECCHIOLI]

La plupart des éléments de la liste de l'année 1286 renvoient aussi aux saints du calendrier chrétien qui correspondent à des prénoms courants en Corse, en Italie ou en France, et

sont à la base des noms de famille actuels: Bernardinus [Bernardus, prénom d'origine germanique] est à l'origine de BERNARDINI, BERNARDIN etc. D'autres sont aujourd'hui moins courants ou disparus comme Vechiolus qui a donné le nom de famille VECCHIOLI. Le latin vetulus [vetus en latin signifie «vieux»] a été employé comme surnom, comme prénom, et plus tard comme nom de famille [en France on a par exemple VIEILLOT].

Au XV^e siècle les *Capitula Corsorum* contiennent notamment les «noms des Corses qui prêtèrent à cette occasion serment de fidélité à l'office de st-Georges» [Bulletin de la Société des sciences historiques & naturelles de la Corse 1882]. Le document concerne près de 500 personnes regroupées par pieve [ex. Plebe Sancti Quilici] et identifiées par leur seul [pré] nom [sous une forme latine ou latinisante] accompagné de la mention d'un toponyme, du type «Franciosus de Murato». D'autres éléments complémentaires comme la filiation sont parfois mentionnés pour éviter toute confusion: «Antonius de Francisco de Plebe».

Ce genre de document est intéressant à plus d'un titre, notamment du point de vue onomastique: nombre de noms individuels, encore portés, inusités ou disparus, sont révélateurs des noms de famille actuels. Le document liste par exemple Pinsutus; Seguranus; Confortinus; Judicillo; Panagucius; Bonavita; Sansonus; Giaferro; qui renvoient aux patronymes PINZUTI; SICURANI; CONFORTINI; PAGANUCCI; BONAVITA; GIUDICELLI; SANSONI [et SANSONETTI, SANSONETTI] GIAFFERRI [GIAFFERI, GIAFFERRI et sans doute GIANFARANI; CIANFARANI; CIANFERANI, CIANFARINI]. À côté de la forme isolée Panagucius [sans doute pour Paganucius, on a aussi PANAGUCCI en Argentine] qui renvoie aux noms de famille fréquents en Corse: PAGANUCCI, PAGANELLI [le plus fréquent de ce type] PAGANELLA; PAGANETTO; PAGANI; PAGANINI; PAGANO; PAYEN. La base [Paganus] est un nom de personne issu d'un adjectif [paganus «paysan», l'habitant du «village», pagus en latin] qui par la suite va désigner les non-chrétiens. Citons aussi TURCHI [«Turc» au sens ethnique, ou surnom: «cruel», ou nom de personne: Giovanni Turcus en Corse au XIII^e siècle.] ou TURCHINI [mais on n'exclut pas une base turchino «bleu», aussi nom de lieu]. On pourrait rattacher au type PAGANELLI le nom de famille absent en Italie PAJANACCI, qui s'accorde avec le système local: chute de < g > intervocalique; cf. latin *pagensi* > corse *paesi/paiesi* [résolution du hiatus par l'insertion d'un son de transition entre les 2 voyelles]. Comme nom commun en corse on a paganacciu «bouc émissaire» [celui qui paie pour les autres]. Comme nom de personne, Pagano et ses dérivés sont très tôt attestés en Corse: Paganellu [14^e siècle époque de Sambucucciu d'Alandu], Paganacciu [15^e siècle habitant de Saint-Florent 2B, relevé par F.D. Falcucci]. On retrouve de nombreuses bases similaires en toponymie corse, par exemple: Paganello [Ghisoni 2B]; Bocca Di Paganella [Lento 2B]; Pajannacciu [Afa 2A]; Tour de Paganosa [Castifao 2B], etc. Pour plus d'informations voir *La légende des noms de famille* [J. Chiorboli 2012]. Nous reviendrons sur les spécificités du système anthroponymique corse dans une prochaine chronique. ■

IL EST ENCORE TEMPS D'Y PENSER!



Photo Biljana Jovanovic • Pixabay

Oups! La date est passée, c'est vrai. Mais à la différence des anniversaires ou des vœux de début d'année, après l'heure, c'est encore l'heure.

Même si le 28 janvier, date officielle de la Journée européenne de la protection des données à caractère personnel, est derrière nous, nul besoin d'attendre un an pour pouvoir se rattraper. Il est toujours temps de faire le point sur les bonnes pratiques qui permettent d'utiliser de manière plus sûre ordinateurs et appareils mobiles.

Depuis 2007, le 28 janvier est la Journée européenne de la protection des données à caractère personnel, également appelée Data privacy day. Lancée à l'initiative du Conseil de l'Europe, cette journée vise à sensibiliser les particuliers et les entreprises à la question de la protection des données, qu'elles soient personnelles, professionnelles ou bancaires, et à les inciter à adopter

de bonnes pratiques. En tout premier lieu, en renforçant la sécurité de leurs mots de passe. Il est donc hautement déconseillé de choisir des mots de passe tels que «0000» ou «1234» ou «abcd» ou «azerty». Une recommandation superflue? Visiblement pas. L'étude annuelle réalisée par NordPass montre qu'en 2022, comme lors des années précédentes, les mots de passe les plus utilisés étaient faibles. Ainsi, en France, une majorité de mots de passe

Si penser à protéger ses données sur l'ordinateur est déjà une très bonne chose, il faut également veiller à la protection des appareils mobiles tels que tablettes et smartphones qui, de plus en plus, sont susceptibles de comporter autant, sinon plus, de données sensibles.

s'avéraient déchiffrables en moins d'une seconde par des pirates, la suite de chiffres de type «1234» restant le mot de passe le plus fréquemment choisi par les utilisateurs français, elle est aussi la deuxième la plus répandue, tous pays du monde confondus, le mot de passe «password» s'imposant comme le n° 1 mondial. Il s'avère par ailleurs que nombre d'utilisateurs appliquent le même mot de passe à la totalité de leurs différents comptes : une enquête d'Avast réalisée en 2019 montrait par exemple que 51 % des Français utilisaient un seul et même mot de passe pour protéger plusieurs comptes, augmentant ainsi le risque d'un piratage généralisé. À éviter également, les mots de passe reposant sur des données personnelles, lesquelles sont souvent obligamment exposées via les réseaux sociaux et ainsi mises à disposition des cybercriminels : votre prénom ou celui d'un membre de votre famille [c'est le cas de 20 % des Français selon l'enquête d'Avast]; le nom de votre animal de compagnie [13 %]; votre date de naissance ou celle d'une personne chère [15 %].

Pour mieux protéger ses comptes, il convient donc d'apporter un soin tout particulier au choix de ses mots de passe : idéalement, ils devraient comporter au moins douze caractères, et comprendre à la fois des lettres majuscules, des minuscules, des chiffres et des symboles. Il est aussi capital de ne pas réutiliser les mots de passe, et d'en avoir un différent pour chaque compte. Il est également conseillé de mettre à jour ses mots de passe régulièrement et de contrôler régulièrement leur qualité, en identifiant ceux qui sont faibles, réutilisés ou anciens pour les remplacer par des nouveaux, plus complexes et plus sûrs. Il convient aussi de se montrer extrêmement prudent lorsqu'il nous est demandé de fournir des informations personnelles en ligne : ne jamais cliquer sur des liens dans des emails ou des messages en ligne qui sollicitent vos informations personnelles. Dans le cas, par exemple, où vous recevez un email qui semble émaner de votre banque et vous demandant de mettre à jour votre mot de passe en cliquant sur un lien, n'en faites rien et connectez-vous plutôt, via votre navigateur, sur le site de la banque. Où vous réaliserez très certainement que la mise à jour de votre mot de passe n'a jamais été requise.

Bien évidemment, plus on a de mots de passe différents et complexes, plus il peut être difficile, voire impossible, de tous les retenir. C'est pourquoi nombre de spécialistes recommandent désormais de se doter d'un gestionnaire de mots de passe. Cet outil, sous la forme d'une application ou d'une extension web, permet de stocker tous vos mots de passe dans une sorte de coffre-fort virtuel et de les protéger en les

chiffant. Il peut aussi générer automatiquement des mots de passe très sécurisés. Certains remplissent automatiquement votre identifiant et votre mot de passe sur vos sites favoris. Les gestionnaires de mots de passe modernes sont pris en charge par différentes plateformes, dont Windows, MacOS, iOS ou Android et sont accessibles depuis n'importe où, depuis un ordinateur ou des terminaux mobiles. Il faut cela dit savoir qu'un gestionnaire de mot de passe nécessite la création, outre d'un compte, d'un... mot de passe dit « mot de passe maître » ou « mot de passe clé » permettant d'accéder au coffre-fort qui protège tous les autres. Il est donc nécessaire que cette combinaison de coffre soit suffisamment élaborée pour ne pas être « craquée » et il est indispensable de s'en souvenir.

Par ailleurs, si penser à protéger ses données sur l'ordinateur est déjà une très bonne chose, il faut également veiller à la protection des appareils mobiles tels que tablettes et smartphones qui, de plus en plus, sont susceptibles de comporter autant, sinon plus, de données sensibles. En tout premier lieu, comme la première étape pour accéder à un mobile est l'insertion du mot de passe ou code PIN, il faut en créer un qui soit fort [on évite donc le «0000» ou le «1234», beaucoup trop évidents] et activer le verrouillage automatique de l'écran. Se montrer également prudent dans l'utilisation du Wi-Fi public dont les réseaux ne sont pas protégés : limitez l'utilisation des réseaux sociaux et évitez d'envoyer des emails ou de faire des achats en ligne. La prudence est aussi de mise dans le téléchargement de nouvelles applications ; pas d'emballement : prenez le temps de vérifier les déclarations de confidentialité ou de permissions ainsi que les évaluations et commentaires dont une application a pu faire l'objet et privilégiez les magasins d'applications officiels. De même, la mauvaise idée à éviter est le jailbreaking [élimination des restrictions logicielles intégrées aux appareils, notamment les iPhone et les iPad, souvent dans le but de personnaliser son appareil]. Au prétexte d'accéder à de nouvelles fonctionnalités ou à des applications en principe non compatibles avec votre appareil, vous exposez surtout celui-ci à des virus et des programmes malveillants, mais aussi à des plantages et des bugs plus fréquents ainsi qu'à une diminution notable de l'autonomie de la batterie. D'autre part, un appareil jailbreaké ne bénéficie plus d'une garantie. En revanche, pensez à mettre régulièrement à jour votre appareil ainsi que ses applications et à désinstaller les applications que vous n'utilisez plus. Et n'attendez pas le 28 janvier 2024 pour penser à la protection de vos données. ■ NU

CARNETS DE BORD

LES HOMMES, LE SCRABBLE ET L'ALCOOL

par Béatrice HOUCHARD

À moitié plein ou à moitié vide? Le rapport annuel du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a été présenté il y a quelques jours avec des accents alarmistes. Pourtant, le monde a changé: il ne semble (presque) plus exceptionnel qu'une femme travaille ou qu'un homme aille acheter le pain, qu'une femme devienne cheffe d'entreprise (même si elles restent minoritaires), députée, Première ministre, chancelière d'Allemagne, chef du gouvernement britannique, présidente de la Banque centrale ou de la Commission européenne ou finaliste de l'élection présidentielle. On est encore très loin de l'égalité professionnelle et salariale, mais on progresse.

De vieilles antiennes ont tout de même la vie dure: dans l'étude réalisée par l'institut Viavoice pour le Haut Conseil auprès de 2500 personnes, 40 % des hommes et 27 % des femmes jugent normal qu'une femme s'arrête de travailler pour s'occuper des enfants (chiffre en hausse); 52 % des hommes (et 38 % des femmes!) jugent normal que l'homme paie l'addition lors du premier rendez-vous; 13 % des femmes et 34 % des hommes pensent que «*les poupées c'est pour les filles et les camions pour les garçons*» et une forte majorité juge les femmes «*naturellement plus douces*» que les hommes.

Question de génération, pense-t-on spontanément. Eh bien, pas du tout, et c'est là que le rapport est inquiétant. On croyait en voie de disparition la génération des hommes qui lançaient, en croyant bien faire, des plaisanteries douteuses aux jolies femmes; celle des vieux barbons aux mains baladeuses; des pères de famille qui rentraient du travail et s'installaient dans le salon en ouvrant leur journal et allumant une cigarette (vous me direz que plus grand monde ne lit le journal et que le tabac est nocif pour les poumons). Bref, on croyait pouvoir rapidement oublier ce déterminisme des tâches ménagères et croiser des hommes qui poussent le caddie au supermarché, changent la couche du bébé et vont chercher les petits à l'école. De fait, on en croise de plus en plus souvent.

Mais il y a tout de même une régression préoccupante: dans la même étude du Haut Conseil à l'Égalité, on découvre que «*pour être respecté dans la société*», 8 % des hommes interrogés disent qu'il faut «*vanter ses exploits sexuels auprès de ses*



amis hommes», mais avec un pourcentage qui monte à 20 % chez les hommes de 25-34 ans. Autres chiffres: 9 % pensent qu'il faut «*savoir rouler vite*» (sous-entendu: pour épater les filles) mais c'est surtout l'avis de 21 % des 25-34 ans, qui sont aussi les conducteurs qui causent le plus d'accidents sur les routes; et 11 % estiment qu'il faut «*parfois être violent*» avec un pourcentage de 23 % chez les 25-34 ans. D'autres chiffres vont dans le même sens. Plus grave encore: si, chez les plus de 65 ans, 79 % des hommes jugent que l'image de la femme véhiculée par les films pornographiques est «*un problème*», c'est le cas de seulement 49 % des plus jeunes. Les plus âgés seraient donc plus respectueux de la femme et les 24-35 ans plus prompts à rouler les mécaniques et à véhiculer ce que le Haut Conseil qualifie de «*clichés masculinistes*» et la «*masculinité hégémonique*». On se demande ce qui se dit, entre filles et garçons dans les cours de récréation.

Une «*journée nationale de lutte contre le sexisme*» devrait être instituée chaque 25 janvier. Pourquoi pas? Mais face au sexisme des réseaux sociaux et à la violence de la pornographie, accessible de plus en plus facilement et tôt sur internet, c'est bien dans l'éducation des garçons que tout se jouera, pour gagner un combat pour l'égalité que l'on croyait d'un autre temps.

UN VERRE, ÇA NE VA PLUS

C'est un message publicitaire qui laisse perplexe. Vous l'avez sans doute entraperçu entre deux émissions de télévision: on y voit trois amis à la campagne, bière à la main; deux jeunes femmes dans un café; des collègues de travail autour d'un pot; une famille devant la galette des rois; trois retraités en terrasse à l'heure de l'apéro. Point commun: ils trinquent tous en faisant tinter les verres et en disant «*Santé!*»

À l'initiative de Santé publique France, avec l'appui du gouvernement, ce message de trente secondes, diffusé dans les cinémas et à la télévision, tire ensuite l'enseignement de ces images: «*C'est pas un peu absurde de se souhaiter une bonne santé avec de l'alcool?*», interroge une voix off, avant de livrer la morale de l'histoire, comme dans les *Fables* de La Fontaine: «*La bonne santé n'a rien à voir avec l'alcool.*»



Photos DR

Le message est sûrement bien ficelé, car mon petit-fils de six ans l'a déjà retenu. Et il est vrai que l'alcool tue, provoque des accidents du travail et des drames de la route, des accidents cardiaques, des cancers, des AVC, et sans doute pas mal de violences conjugales. Chaque année, on estime à 41000 le nombre de décès provoqués par l'alcool. L'objectif du message est donc de dénoncer « l'association paradoxale » entre alcool et bonne santé. La Fédération française d'Addictologie se félicite de cette campagne « simple et limpide » mais la Fédération Addiction est plus réservée et juge un rien « dénonciateur » le ton du message.

On imagine en effet les réactions, et pas seulement celles des viticulteurs : déboucher une bouteille de vin rouge le dimanche en famille, ouvrir le champagne pour le mariage de l'aîné et le Bac du cadet, arroser les naissances et tous les bons moments de la vie, « ça ne fait pas de mal », comme on dit.

Comme souvent, l'intention est bonne : trop de gens boivent au-delà du raisonnable, mettant en danger leur santé et, parfois, celle des autres. Mais la manie de l'État, au sens large, de se mêler de tout, d'entrer dans la cuisine, la chambre à coucher, le salon des citoyens, finit par être exaspérante. Les temps sont durs, entendra-t-on, et on ne pourrait même plus boire un [petit] coup avec la galette des rois ?

Tout est dans la mesure, comme le préconisait dans les années 1980 le célèbre slogan « Un verre ça va. Trois verres, bonjour les dégâts ». Pour vérifier si la mesure n'est pas dépassée, et ce peut être un effet positif du message télévisé, on est invité à se rendre sur le site alcool-info-service.fr pour réaliser un test en indiquant sa consommation d'alcool dans la semaine qui a précédé. J'ai fait le test. Ouf, je n'ai pas abusé, tout va bien.

MOTS INTERDITS

Si vous êtes joueur de Scrabble (200000 boîtes vendues chaque année en France), cette information ne vous aura pas échappé : un certain nombre de mots, pourtant présents dans le Larousse ou le Robert, vont être bannis du jeu, plus exactement des compétitions du jeu. Ainsi ne pourra-t-on plus mettre sur le plateau, même si le mot compte triple ou

permet d'obtenir le fameux bonus de cinquante points, des mots incitant à la haine ou à la discrimination, des mots racistes, sexistes, homophobes ou constituant des insultes. Il s'agit, explique Mattel, qui édite le Scrabble, d'« encourager les joueurs à être plus conscients du langage inclusif et à éviter l'utilisation de mots offensants ».

Pourquoi pas ? Moins il y a de racisme, de sexisme et d'insultes, mieux on se porte. Mais dans la liste des soixante-deux mots prohibés en compétition, on trouve un peu de tout. On comprend qu'on puisse supprimer « tarlouze », « enculeur », « pouffiasse », « salope » ou « bicot » [même si ce dernier fut aussi la vedette de la BD *Bicot président du Club* dans les années 1925-1930]. On s'interroge sur « femmelette », dont le Robert nous dit qu'il s'agit d'un « homme faible, sans force » ; sur « cagole », apprécié à Marseille ; sur « beur » revendiqué dans certains quartiers ; sur « nègre », qui donna la « revue nègre » de Joséphine Baker ; sur « manouche » dont on aime le jazz du même nom. On ne comprend pas le retrait de « bimbo », « chinoiserie », « blondasse », « goy » et « gigolo » [réécoutez *Just a gigolo*, par Erroll Garner !] et même de « boche », qu'il est juste de ne plus utiliser mais qui appartient à l'histoire de la langue et, hélas, à l'Histoire tout court. Enfin, on reste muet d'incompréhension devant l'interdiction de « nabot » [« personne de très petite taille »] certes « péjoratif », dit le dictionnaire, mais pas forcément insultant.

On imagine les discussions, les polémiques et les engueulades autour des tapis de jeu. Les mauvais esprits prétendent que Mattel, au-delà du fait de sacrifier au politiquement correct et à l'hygiénisme de la langue, veut surtout faire du business : la neuvième édition de *L'Officiel du Scrabble*, éditée par Larousse, doit sortir en juin et les changements susciteront sans doute des achats de la part des compétiteurs.

Pour les autres, pas de problème : à la maison, on peut continuer de garder le dictionnaire pour seul juge de paix des parties familiales ou amicales. Si les manouches, les nabots et les bimbos rendent possible une victoire au Scrabble, on ne va tout de même pas se priver de les utiliser. À condition de ne pas dire « santé ! », on peut même boire un verre à la fin de la partie. ■

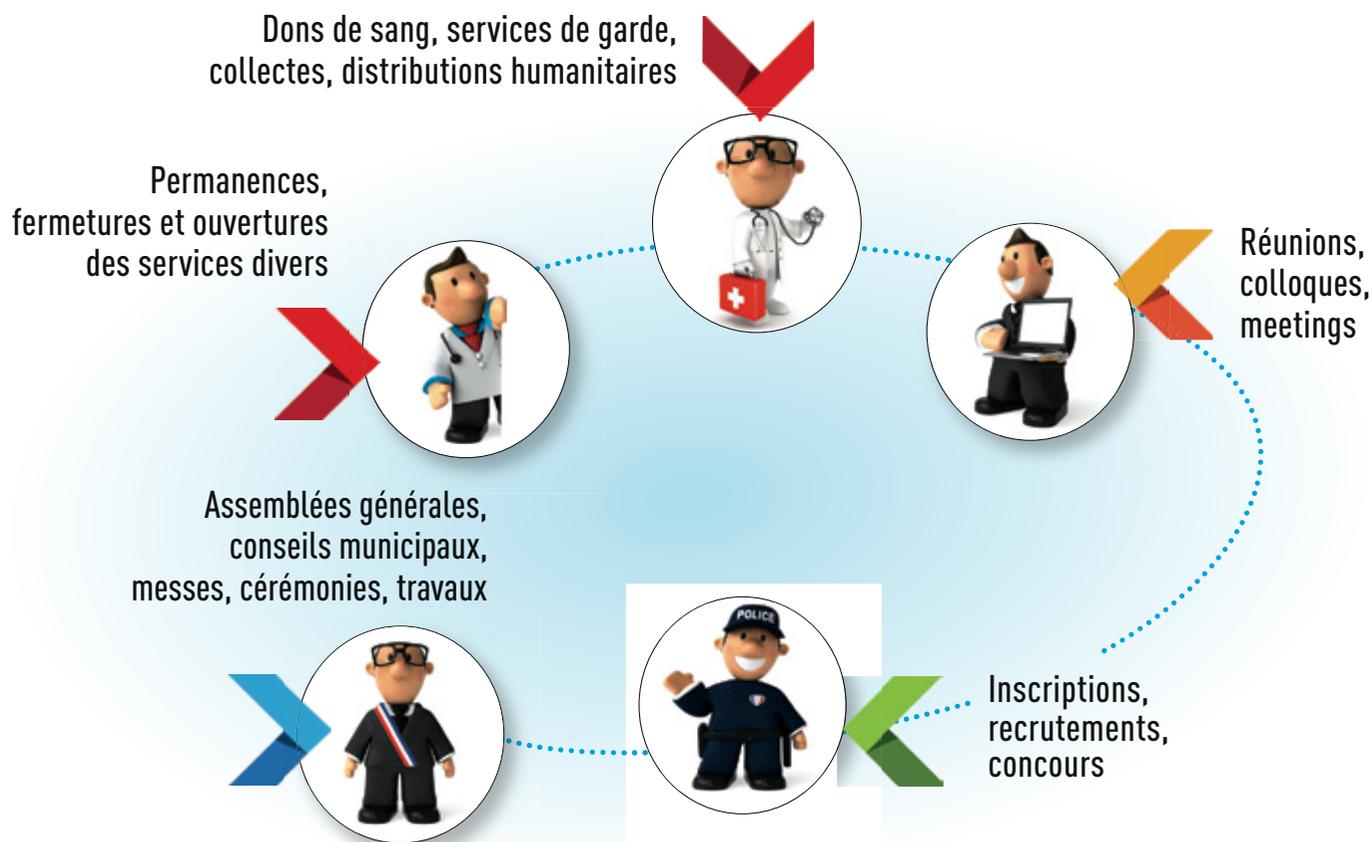
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

